



©DG Trésor



Bulletin Economique Chine

©DG Trésor

N°87 – Août 2017

(chiffres à juin 2017)

Sommaire

ARTICLES

Avis de « tempête réglementaire » sur le secteur financier chinois.....	2
MSCI intègre pour la première fois la Chine continentale dans ses indices boursiers de référence ...	5
La grande distribution chinoise face à la montée en puissance du numérique.....	7
Le plan « Healthy China 2030 ».....	11
Le 13 ^{ème} plan quinquennal sur le développement du commerce extérieur 2016-2020.....	16
Proposition chinoise d'interconnexion mondiale des réseaux d'électricité.....	20

INDICATEURS ECONOMIQUES

Croissance : la croissance du PIB se maintient à 6,9% au T2.....	28
Demande intérieure : l'investissement en infrastructures reste très dynamique, à +17% au T2	29
Commerce extérieur : le commerce extérieur chinois poursuit le rebond constaté début 2017, avec un accroissement de l'excédent commercial par rapport au T1	30
Monnaie et banque : les autorités renforcent la supervision du secteur financier	31
Marchés des actifs : la dynamique du marché immobilier bascule des grandes villes vers les villes de rang inférieur	32
Flux de capitaux : les IDE chinois ralentissent depuis la mise en place de nouvelles contraintes.....	34
Finances publiques : le déficit des administrations publiques atteint un niveau record au S1 2017	34
Energie : la Chine présente un ambitieux plan de souveraineté énergétique.....	35
Indicateurs économiques mensuels	36
Indicateurs économiques annuels.....	37
Prévisions de croissance du PIB chinois.....	38



Avis de « tempête réglementaire » sur le secteur financier chinois

Depuis le début de l'année, le gouvernement chinois montre sa détermination à lutter contre les risques accumulés dans le secteur financier. La vague de nouvelles réformes et le renforcement de la supervision étaient nécessaires, au vu des vulnérabilités croissantes du système financier régulièrement mises en avant par le FMI (endettement, créances douteuses, « shadow banking »). Leur mise en œuvre est néanmoins périlleuse dans un système financier caractérisé par son opacité et son interconnectivité. Si le contexte économique est plutôt favorable aux réformes, le calendrier choisi n'était pas évident alors que la proximité du congrès du parti communiste chinois (à l'automne) aurait pu davantage inciter au statu quo. Les autorités semblent donc avoir considéré que le risque de l'inaction face à la montée généralisée de l'endettement était plus grand que le risque de mise en œuvre de réformes pouvant conduire à des corrections de marché.

1. Les vulnérabilités du système financier chinois sont bien identifiées et ont continué de s'accroître.

L'endettement total de l'économie réelle est passé de 150% du PIB fin 2007 à plus de 260% fin 2016, selon la Banque des règlements internationaux, avec un endettement des entreprises particulièrement élevé (170% du PIB). Les créances douteuses du secteur bancaire atteignent des niveaux préoccupants¹. De plus, une part importante du financement à l'économie se fait via un « shadow banking » très dynamique, qui permet aux institutions financières de contourner les obligations prudentielles relatives au crédit bancaire et d'alimenter des produits de placement (« wealth management products »², assurance-vie, sociétés fiduciaires...). Le FMI alertait ainsi dès son rapport « article IV » de juillet 2016 sur « la croissance de l'opacité et des interconnexions du secteur financier chinois ». La mission « article IV » de juin 2017 appelle à une « accélération urgente du rythme des réformes » afin notamment de « prévenir le risque d'un ajustement brutal à moyen terme ».

La proximité des échéances politiques et la priorité donnée dans ce contexte à la stabilité économique, sociale et financière paraissent peu propices à une inflexion politique ou réglementaire. Les autorités ont pourtant initié dès décembre 2016 des

réformes importantes pour assainir le secteur financier, qui se sont déroulées en plusieurs temps.

2. Les autorités chinoises ont d'abord cherché à renchérir le coût de financement des institutions financières pour rendre moins attractives les opérations à fort effet de levier.

En décembre, la « conférence centrale sur le travail économique » – conférence annuelle qui détermine les orientations économiques et financières des autorités pour l'année à venir – signalait une inflexion vers une politique monétaire moins accommodante et une volonté de prévenir les bulles d'actifs, en particulier sur le marché obligataire. Entre le 25 janvier et le 16 mars, les autorités ont renchéri à trois reprises le coût de refinancement sur le marché interbancaire par une hausse de vingt points de base en cumulé des principaux taux opérationnels de la banque centrale chinoise PBoC³.

Ces hausses visaient à désinciter l'opération consistant, essentiellement pour les petites et moyennes banques (ayant un accès moins privilégié au crédit⁴), à se financer sur le marché interbancaire pour ensuite investir, avec un fort effet de levier, sur le marché obligataire. Toutefois, la hausse du coût de la liquidité sur le marché interbancaire a également eu pour conséquence

¹ Si le ratio de « NPL » officiel n'est que de 1,7% fin 2016, la situation réelle est vraisemblablement plus dégradée ; le FMI estime ainsi que les prêts « à risque » (i.e. prêts à des entreprises dont les excédents d'exploitation ne suffisent pas à couvrir leur seule charge d'intérêts) représenteraient plus de 15% des prêts aux entreprises.

² A titre d'exemple, en 2016, les « wealth management products » distribués par les banques (hors bilan) ont crû de 30%, à 26 000 Mds CNY (37% PIB), contre une croissance de 10% du crédit bancaire.

³ Voir la note : « La politique monétaire chinoise : des hausses de taux qui ne changent pas encore l'orientation globalement accommodante », A.Aubel, F.Chimits, J.Deslandes, J.Yang, Bulletin économique Chine n°86, mars-avril 2017

⁴ Le « Rapport sur la stabilité financière en Chine » du FMI d'octobre 2016 du FMI souligne en particulier la « dépendance croissante des petites et moyennes banques chinoises au financement de marché ».



©DG Trésor

d'alimenter les sources alternatives de liquidité au travers du « shadow banking », en forte expansion⁵.

De fait, le sous-gouverneur de la PBoC, M. Yin, indiquait dès janvier que la PBoC entendait s'appuyer sur la réglementation comme instrument privilégié de « deleveraging », et non pas sur les hausses de taux.

3. Face à la poursuite de l'expansion du « shadow banking », le gouvernement a remplacé les principaux dirigeants des régulateurs financiers afin de mettre en œuvre une vague de nouvelles réglementations.

La PBoC a considérablement renforcé son cadre d'évaluation macro-prudentiel, en décidant d'y inclure à partir de sa revue du premier trimestre les « wealth-management products ». En conséquence, trois banques chinoises se sont vues infliger des sanctions allant jusqu'au retrait de l'accès aux facilités de crédit de la PBoC⁶.

Les dirigeants des trois commissions de régulation financière ont été remplacés : en février 2016 pour l'autorité des marchés (China securities regulatory commission), en février 2017 pour le régulateur bancaire (China banking regulatory commission) et en avril 2017 pour le régulateur des assurances (China insurance regulatory commission). Une « tempête réglementaire »⁷ s'en est suivie, avec des mesures fortes : (i) la CSRC a demandé un audit complet des activités de gestion d'actifs conduites par les sociétés de courtage ; (ii) la CBRC a publié pas moins de huit nouvelles réglementations en deux mois visant à clarifier les chaînes de financements entre différentes institutions financières et demandant aux banques de se mettre en conformité avec un plafond d'un tiers de leur financement en provenance d'autres banques d'ici le 15 juillet ; (iii) la CIRC a interdit la vente de produits d'assurance-vie universelle (la version assurantielle des « wealth-management products »)

à neuf des plus gros assureurs. Une réglementation commune serait également en cours de rédaction pour limiter le recours à l'effet de levier et les possibilités d'arbitrage entre différents régulateurs⁸.

La pression réglementaire ne s'est pour l'instant pas relâchée et provient du sommet de l'Etat. Le président Xi Jinping a convoqué en avril une réunion du bureau politique du Parti consacrée aux risques financiers, qu'il a qualifiés de « problème de sécurité nationale ».

4. Dans le même temps, les autorités ont considérablement renforcé les contrôles sur les entreprises ayant le plus recouru à l'effet de levier.

Plusieurs institutions financières chinoises ont acquis en quelques années, grâce aux fonds levés par les « wealth-management products », une puissance financière leur permettant de se lancer dans une série d'importants achats en Chine et à l'étranger, malgré un modèle économique très fragile. L'assureur Foresea Life Insurance en est une illustration : créé en 2011 par YAO Zhenhua, l'entreprise affichait des revenus tirés de la vente d'assurance-vie atteignant 78 Mds CNY en 2015 et s'est lancée dans une OPA hostile sur le plus gros développeur immobilier chinois, China Vanke Real Estate. L'OPA a attiré l'attention des autorités, le Premier ministre Li Keqiang qualifiant même ces comportements de « barbares ». Foresea s'est alors vu infliger une sanction lui interdisant la vente de tout produit d'assurance-vie universelle et interdisant à son président d'exercer dans le secteur des assurances pendant dix ans.

Le 22 juin, la CBRC a annoncé lancer des inspections sur les prêts octroyés aux entreprises ayant effectué d'importantes acquisitions à l'étranger, en citant notamment l'assureur Anbang (dont l'actif à l'international représenterait plus de 60% de l'actif total), HNA, Fosun et Dalian Wanda⁹.

⁵ La composante « shadow banking » de l'agrégat large de crédit « total social financing » est en hausse de 74% en moyenne sur la période janvier-avril en glissement annuel.

⁶ Selon l'hebdomadaire économique Caixin, trois banques régionales de taille moyenne se seraient vues sanctionnées par des restrictions sur leur accès aux facilités de crédit de la PBOC.

⁷ Selon l'expression utilisée notamment par Barry Naughton, chercheur à la Hoover Institution (« The Regulatory Storm : A Surprising Turn in Financial Policy », mai 2017), et Chen Long analyste à Gavekal Dragonomics (« The Regulatory Storm », juin 2017).

⁸ Selon Caixin, cette réglementation associerait la PBoC et les trois régulateurs et prévoirait notamment la mise en place de

plafonds sur les ratios de levier : 140% pour les fonds cotés (i.e. les actifs totaux du fonds ne peuvent dépasser 140% de ses actifs nets), 200% pour les fonds privés et pour les produits investis sur l'obligataire.

⁹ Ces entreprises sont notamment présentes en France : HNA détient une part minoritaire dans l'aéroport de Toulouse (via une filiale) et est premier actionnaire dans Aigle Azur et Pierre&Vacances, Fosun est propriétaire du Club Med et Dalian Wanda est co-investisseur dans le grand projet de centre de loisir EuropaCity à proximité de Paris.



©DG Trésor

5. L'assainissement du secteur financier chinois passe également par la mise à l'écart de nombreux dirigeants, au motif principal de lutte contre la corruption

Alors que la campagne de lutte anti-corruption menée par le gouvernement chinois depuis 2012 avait jusque-là relativement épargné le milieu financier, nombre de dirigeants d'institutions financières et de régulateurs sont récemment tombés pour « crimes économiques ». Parmi les cas emblématiques figurent le président de la

commission de régulation des assurances, Xiang Junbo (ancien président d'Agricultural Bank of China), le numéro 2 du régulateur du secteur bancaire, M. YANG Jiakai, le numéro 2 du régulateur des valeurs mobilières, M. Zhan Yujin, et le président du 3^{ème} assureur chinois Anbang, Wu Xiaohui. Le milliardaire chinois Xiao Jianhua, détenteur de nombreuses participations dans le secteur financier chinois (notamment l'assureur Tian'an Life Insurance), a disparu à Hong Kong en janvier afin de, selon les autorités chinoises, « coopérer » avec les autorités (il n'a pas fait de réapparition publique depuis).

*

Dans ses dernières recommandations publiques publiées le 15 août dans le rapport au titre de l'Article IV, le FMI endosse le resserrement réglementaire, et recommande « la poursuite de la politique récente et cruciale de réduction des risques dans le secteur financier ». Le contexte économique y est favorable, l'objectif de croissance de 6,5% ou plus en 2017 paraissant à portée.

S'il ne fait pas de doute que l'assainissement du secteur financier est essentiel pour réduire les risques à moyen terme, il semble contribuer dans le même temps à rendre les marchés chinois extrêmement fébriles à court terme. Pour apaiser les tensions, la PBoC intervient fortement par l'injection de liquidités record sur le marché interbancaire. Toutefois, certaines grandes institutions financières, telles qu'Anbang ou Foresea Life Insurance – qui détiennent d'importantes participations en chaîne dans d'autres institutions financières telles que Minsheng Bank ou China Merchants Bank –, ont déjà alerté les autorités sur le risque de dégradation rapide de leur situation financière. Les autorités financières ont à ce stade résisté aux demandes d'assouplissement des nouvelles contraintes réglementaires et la presse officielle s'est souvent fait l'écho de la détermination des autorités à poursuivre dans la durée le resserrement de la supervision du secteur financier.

A. AUBEL, F.CHIMITS



©DG Trésor

MSCI intègre pour la première fois la Chine continentale dans ses indices boursiers de référence

Après trois refus consécutifs, MSCI a finalement annoncé l'introduction de valeurs boursières de Chine continentale dans ses principaux indices d'ici à août 2018. Cette intégration reste encore très partielle, ne représentant que 0,73% de l'indice « Emerging markets » et portant sur moins de 1% de la capitalisation des marchés de Shanghai et Shenzhen. Il s'agit néanmoins d'une étape importante dans l'intégration de la Chine continentale aux marchés financiers mondiaux. La décision de MSCI marque aussi une victoire symbolique significative pour les autorités chinoises qui mènent, notamment depuis les récents épisodes de fortes sorties de capitaux, une politique d'ouverture asymétrique du compte de capital.

1. Lors de la revue biannuelle de ses indices, le 20 juin, le fournisseur d'indice MSCI a annoncé l'intégration pour la première fois de cotations boursières de Chine continentale dans ses indices de référence

L'intégration se fera par étapes et devrait aboutir à compter d'août 2018 à une pondération de 0,73% de la Chine continentale dans l'indice « Emerging market » et de 0,1% dans l'indice « All country world » (NB : le poids des cotations chinoises dans l'indice « Emerging market » est déjà de 28,7% au titre des entreprises chinoises cotées à New-York et Hong Kong). Les valeurs boursières concernées sont l'ensemble des cotations « Large cap » des places de Shenzhen et Shanghai n'étant pas sous le coup d'une suspension de cotation, soit 222 cotations, toutes accessibles au travers des programmes existants de connexions boursières. MSCI avance plusieurs motifs à sa décision : (i) la possibilité d'accéder aux marchés de Shenzhen et Shanghai depuis Hong Kong (programmes « connect »)¹; (ii) l'assouplissement par les autorités chinoises des modalités d'autorisation préalable pour commercialiser des produits dérivés avec des « A-shares » comme sous-jacents, (iii) la baisse du nombre de suspensions de cotation depuis la correction boursière de l'été 2015.

L'indice « Emerging market » est suivi par 1600 Mds USD d'actifs sous gestion, ce qui, avec l'inclusion, devrait conduire à 18 Mds USD de flux entrants sur les marchés chinois d'après MSCI (0,13% de la capitalisation totale des places de Shenzhen et Shanghai). Les marchés ont peu réagi à l'annonce de MSCI : le 21 juin, les places de Shanghai et Shenzhen étaient respectivement en hausse +0,52% et +0,43%. Dans le même temps, le RMB est resté relativement stable sur le marché des changes, s'appréciant de 0,03% sur le marché domestique et

se dépréciant de 0,1% à Hong Kong par rapport à la clôture de la veille.

2. L'inclusion des marchés boursiers de Chine continentale dans l'indice MSCI demeure néanmoins très limitée

Les 222 valeurs boursières représentent moins de 1% des cotations de Chine continentale et moins de 5% de la capitalisation des marchés de Shanghai et de Shenzhen. En outre, MSCI applique à la capitalisation des actions de Chine continentale prises en compte dans son indice un « facteur d'inclusion partielle » de 5%, aboutissant ainsi à la pondération de 0,73% dans l'indice « Emerging markets ». MSCI conditionne la hausse de ce « facteur d'inclusion » et l'inclusion des « Mid cap » à « un meilleur alignement sur les standards internationaux en termes d'accessibilité, la résilience des programmes de connexion boursière, la relaxation des limites de volume de transactions journalières, des progrès sur les suspensions de cotation et la poursuite de l'assouplissement des règles de création de véhicules financiers liés à des indices ». Par ailleurs, l'inclusion des 222 actions chinoises devrait se faire en deux temps, en mai puis août 2018, sauf si la limite sur le volume des transactions journalières dans le cadre des « connect » boursiers est significativement assouplie. Le précédent plan d'inclusion (rejeté en 2016) était plus ambitieux et prévoyait l'introduction en une fois de 448 valeurs cotées en Chine continentale dans l'indice « Emerging market » avec une pondération de 1,1%.

3. Après l'intégration du RMB dans le panier de monnaies DTS du FMI, la décision de MSCI

¹ L'ouverture en décembre 2016 de la connexion boursière avec Shenzhen s'était accompagnée d'une suppression du quota

global associé aux programmes (limites journalières toujours en place).



©DG Trésor

constitue une nouvelle victoire symbolique pour les autorités chinoises

L'inclusion annoncée par MSCI fait suite à trois refus consécutifs en 2014, 2015 et 2016. Ces refus avaient été motivés par les avis négatifs des investisseurs institutionnels internationaux, en raison notamment des restrictions sur les rapatriements de capitaux et de l'interventionnisme des autorités publiques dans la gestion des corrections boursières de l'été 2015 et de janvier 2016. Face au renforcement des restrictions sur les flux de capitaux sortants fin 2016, le directeur de MSCI, Henry Fernandez, s'était montré peu optimiste en janvier sur la probabilité

d'une inclusion. La décision prise le 20 juin constitue donc une victoire pour les autorités chinoises qui continuent de poursuivre une stratégie d'ouverture asymétrique du compte de capital, dans le but de rééquilibrer leur compte financier en proie à d'importantes sorties de capitaux. Le régulateur des marchés boursiers (CSRC) a décrit cette décision comme « une étape nécessaire pour répondre au besoin de la Chine de faire venir des investisseurs internationaux ». Pour rappel, la part des investisseurs étrangers dans les marchés boursiers chinois reste pour l'heure très faible, à 0,7% fin décembre 2016.

*

La décision de MSCI semble entériner un changement de stratégie de la part du fournisseur d'indice, qui opte pour une solution graduelle (faire entrer la Chine à 5%) plutôt que binaire. Néanmoins, les conditions fixées pour augmenter la part de la Chine dans le futur ne diffèrent pas substantiellement de ses avis précédents ; à savoir que les marchés chinois doivent encore progresser en matière de transparence et de sécurité juridique. A court terme, les restrictions importantes sur le compte de capital décidées depuis fin 2016 ne vont pas dans ce sens. Il paraît trop tôt pour prédire dans un avenir proche l'intégration complète de la Chine, qui représenterait alors selon MSCI 44% de l'indice « Emerging market ».

A. AUBEL, F.CHIMITS



La grande distribution chinoise face à la montée en puissance du numérique

Portées par les aspirations d'une classe moyenne chinoise de plus en plus nombreuse et exigeante, les ventes au détail continuent de connaître une croissance vigoureuse¹. Le secteur de la grande distribution peine toutefois à tirer son épingle du jeu, son expansion s'étant considérablement ralentie depuis le début des années 2010². Au premier rang des raisons de cette décélération figure bien sûr l'essor spectaculaire du commerce en ligne³. Alors que les distributeurs traditionnels se mettent à doter leurs magasins d'un certain nombre d'outils numériques, les grands acteurs de l'e-commerce entrent de plein pied dans le monde de la distribution, dans un mouvement de croisement des logiques « O2O » (online to offline et vice-versa).

1. Une croissance qui ralentit fortement dans le secteur de la grande distribution.

Le secteur de la distribution en Chine reste très fragmenté, une grande partie des achats finaux de biens de consommation se faisant encore par le biais de petits distributeurs indépendants, en particulier en milieu rural (44% de la population). Selon l'Association chinoise des chaînes de magasins et des franchises (China Chain Store and Franchise Association - CCFA), les 100 plus grandes chaînes de magasins de Chine n'ont représenté que 6,4% des ventes au détail en 2016¹.

La croissance des ventes en magasin, autrefois très dynamique, semble avoir fortement ralenti. Toujours selon la CCFA, les 100 plus grandes chaînes de magasins de Chine ont enregistré en 2016 une croissance modérée de leur chiffre d'affaires (3,5%), bien loin des taux de la fin des années 2000, compris entre 15% et 25%. Face à ce ralentissement, les distributeurs sont tous amenés à revoir et rationaliser l'organisation de leurs magasins et de leurs chaînes logistiques pour rester compétitifs. Selon le MOFCOM, le nombre d'employés de la grande distribution aurait ainsi baissé de 19% entre 2010 et 2015.

Contrairement à de nombreux autres domaines d'activités, le secteur de la distribution semble relativement ouvert : parmi les enseignes du « top 100 » de la CCFA se trouvent 29 entreprises contrôlées par l'Etat, 55 entreprises privées chinoises et 16 à capitaux étrangers. Deux leaders français de la distribution sont aujourd'hui présents en Chine : Auchan et Carrefour. Arrivé en Chine en

1999, Auchan contrôle aujourd'hui la majorité de Sun Art Retail, une coentreprise avec le taïwanais Ruentex. Sun Art a enregistré de bonnes performances en 2016 (+5,2% sur les ventes, n°3 du marché chinois). L'essentiel des magasins de Sun Art sont cependant regroupés sous la marque d'origine taïwanaise RTMart. Quant à Carrefour, arrivé en 1985, il est le 13ème distributeur sur le marché chinois.

Dans un contexte de ralentissement généralisé, les distributeurs continuent néanmoins à étendre leur réseau de magasins, notamment dans les villes moyennes où le taux de couverture est encore loin de celui des grandes métropoles. La croissance du nombre de points de ventes chez les 100 premiers distributeurs (+6% en 2016) a d'ailleurs été bien supérieure à celle des ventes, signe que ceux-ci se redirigent désormais vers des surfaces plus petites. Le segment des supérettes de proximité semble d'ailleurs rester porteur : selon la CCFA, les ventes des supérettes ont crû de 17% en 2016, loin devant les hypermarchés et supermarchés (+1,5%) et les grands magasins (-2,5%). Auchan et Carrefour ont d'ailleurs ouvert leurs chaînes de proximité en 2014/2015 (Hi! Auchan et Carrefour Easy).

Enfin, au-delà des groupes généralistes, le marché chinois recèle encore un grand nombre d'opportunités pour des enseignes spécialisées, qui tirent parti de la montée en gamme des habitudes de consommation et n'ont généralement pas encore de concurrents locaux bien établis. Décathlon envisage de réaliser un quart de son chiffre d'affaires mondial en Chine en 2020, avec près de 500 magasins, contre 214 en février 2017. Séphora (LVMH), arrivé

¹ Les ventes au détail sont passées de 18 700 à 33 200 Mds CNY courants entre 2011 et 2016 selon le NBS (environ 2 300 à 4 500 Mds en EUR), soit un taux de croissance annuel moyen de 12%. Pour référence, l'inflation moyenne sur la même période a été de 2,1%.

² Les ventes des 100 plus grandes chaînes de magasins sont passées de 1 650 à 2 110 Mds CNY entre 2011 et 2016 selon la CCFA, soit un taux de croissance annuel de 5%.

³ Le commerce en ligne représentait 4,2% des ventes au détail en 2011, 15,9% en 2016 et devrait dépasser 20% en 2019. (Source : NBS)

¹ Soit environ 280 Mds EUR sur 4 300 Mds EUR (sources : CCFA et Bureau national des statistiques)

A titre de comparaison, en France, les 5 premières enseignes de la grande distribution (Carrefour, Leclerc, Intermarché, Auchan, Casino) représentaient à elles seules 27% des ventes au détail en 2015. Il faut cependant noter que la définition des ventes au détail en Chine est plus large qu'en France ; les statistiques chinoises incluent notamment les ventes d'automobiles.



©DG Trésor

en Chine en 2005, comptait en juin 2017 248 magasins, contre moins d'une centaine en 2010.

2. Une réorganisation rendue inévitable par la croissance fulgurante du commerce en ligne.

Comptant près de 730 millions d'utilisateurs d'Internet en décembre 2016, la Chine est aujourd'hui, de loin, le pays comptant le plus d'internautes au monde. Une des particularités de la Chine, qui a en grande partie sauté l'étape de la téléphonie fixe, est que l'essentiel des internautes (95%) a accès à Internet via un terminal mobile.

Alors que le chiffre d'affaires des grands distributeurs tend à stagner, le commerce en ligne traverse une phase de croissance extrêmement rapide : selon le Centre d'études chinois sur le e-commerce, le volume de transactions sur les plateformes de e-commerce chinoises a cru de 36% en 2015 et 39% en 2016. Il s'est établi à 5 300 Mds CNY en 2016, soit près de 2,5 fois le chiffre d'affaires des 100 premiers distributeurs « bricks and mortar ». En 2011, ce ratio était de 0,5. Contrairement au monde de la distribution traditionnelle, le secteur du e-commerce est extrêmement concentré : en 2016, sur le segment « B2C » (business to consumer), celui qui ressemble le plus à la vente au détail par des commerçants, plus de 80% des transactions ont été réalisées sur deux plateformes, à savoir Tmall d'Alibaba (57,7% du total) et JD.com (25,4%).

Les acteurs du e-commerce bénéficient en outre d'un fort soutien de la part des autorités, qui voient dans le numérique un relai de croissance majeur pour l'économie, comme l'illustrent des politiques nationales telles que « Internet + » (juillet 2015) et le 13^{ème} plan quinquennal (2016-2020). Le MOFCOM a en outre publié en décembre 2016 un plan sectoriel visant spécifiquement le développement du commerce en ligne et des infrastructures associées (entrepôts, services postaux) ; les ventes au détail en ligne devraient ainsi doubler entre 2016 et 2020 pour atteindre 10 000 Mds CNY. Le e-commerce doit en particulier contribuer au développement des zones rurales. Le secteur de la grande distribution est loin de bénéficier de politiques de soutien aussi ambitieuses.

En outre, au-delà de la concurrence issue du e-commerce, c'est l'émergence et la généralisation de nouvelles pratiques liées aux outils numériques qui conduisent les enseignes de la distribution traditionnelle à revoir leurs méthodes de vente et leurs stratégies. En 2016, les paiements par mobile - via des applications développées par des groupes tels qu'Alibaba (Alipay) ou Tencent (WeChat Pay) - auraient ainsi représenté 16% des ventes totales des membres de la CCFA. La plupart des grands distributeurs disposent par ailleurs désormais de leurs propres « boutiques » en ligne. Un certain nombre d'entre eux développent également leurs propres services en ligne de livraison des courses à domicile, notamment Auchan et Carrefour.

*

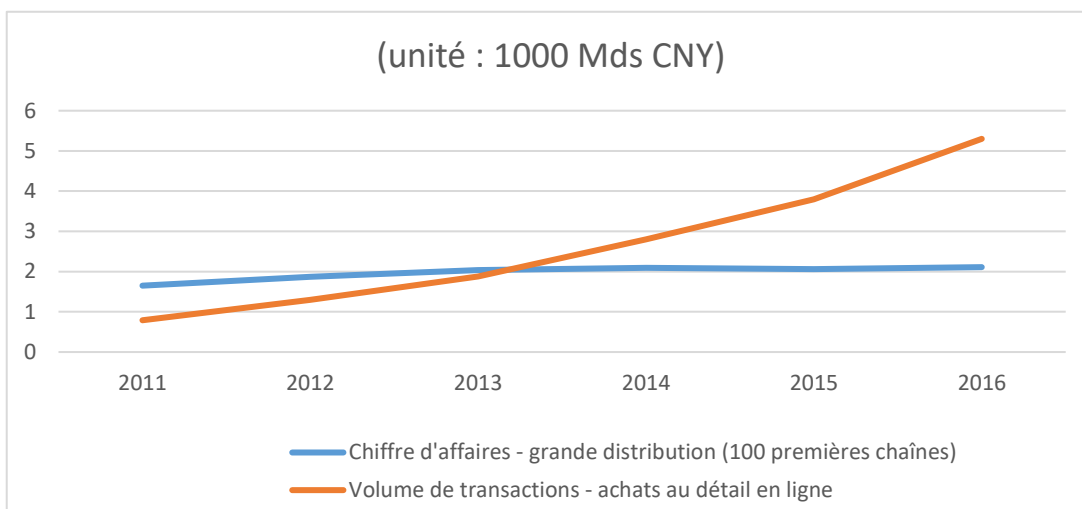
L'intégration « O2O » se poursuit en fait dans les deux directions. Dans le sens hors-ligne vers en-ligne, un grand nombre de groupes de la distribution traditionnelle accroissent leur présence sur Internet. Auchan a ainsi ouvert son site de commerce en ligne Feiniu en décembre 2013 et a racheté en 2015 et 2016 plusieurs applications spécialisées (Fields pour les produits frais et Xiaohuhe destinée aux campus universitaires). De l'autre, les géants du e-commerce viennent concurrencer les détaillants sur leur cœur de métier. JD.com a ainsi annoncé en avril 2017 sa volonté d'ouvrir (ou de franchiser) 1 million de points de vente en zone rurale dans les cinq années à venir. Alibaba a, quant à lui, racheté 20% du distributeur de produits électroniques Suning en avril 2015 et acquis en juin 2017 18% de la chaîne Lianhua, le n°7 chinois. Dans cette relation mi-coopérative mi-compétitive entre acteurs de l'Internet et chaînes de magasins, les groupes du numérique ont l'avantage de contrôler bien plus de données générées par les consommateurs que leurs concurrents issus du monde de la distribution traditionnelle, alors que l'expertise associée au big data risque de transformer le monde de la distribution dans les années à venir.

J. BONNET, C. ZHANG



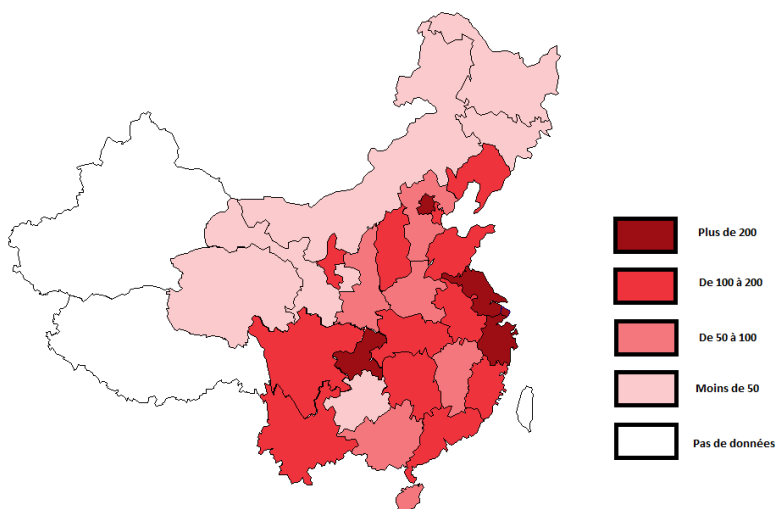
©DG Trésor

Annexe 1 : les grands distributeurs face à la montée en puissance du commerce en ligne



Source : China Chain Store and Franchise Association et Centre d'étude chinois sur le e-commerce

Annexe 2 : un déséquilibre Est-Ouest encore visible



Nombre de magasins affiliés à une chaîne (franchise ou succursale) pour 1 million d'habitants

Maximum : Shanghai, 747 magasins / million d'habitants

Minimum : Gansu, 30 magasins / million d'habitants

Source : Ministère du commerce (2015)



©DG Trésor

Annexe 3 : les 12 premiers détaillants de Chine

Classement	Nom en chinois	Nom en anglais	CA 2016 (avant impôt, Mds CNY)	CA 2015 (avant impôt, Mds CNY)	Taux de croissance des ventes (%)	Nombre de magasins en 2016	Croissance du nbr de magasins (%)	Marques
1	苏宁云商集团股份有 限公司	Suning	173,5	158,6	9,4	1510	-4,2	Suning
2	国美电器有限公司	Gome	164,7	153,7	7,2	1628	-9,4	Gome
3	高鑫零售有限公司	Sun Art Retail • Dont RT Mart • Dont Auchan	111,4 93,3 18,1	107,9	3,2	446 368 78	9,0	RTMart, Auchan
4	华润万家有限公司	China Resources	103,5	109,4	-5,4	3224	-5,1	Vanguard, SG, Olé, blt, V+, express, V>nGO, Fun2, LifeSpace, Vio.la, ewj.com
5	沃尔玛(中国)投资 有限公司	Walmart	76,7	73,5	4,3	439	1,6	Walmart
6	山东省商业集团有限 公司	Shandong Commercial Group	63,4	63,7	-0,5	755	2	Inzone
7	联华超市股份有限公 司	Lianhua Supermarket	59,8	60,5	-1,1	3648	-6,7	Century Mart, Lianhua, Hualian, Quik, Sakura
8	重庆商社(集团)有 限公司	Chongqing trading	56,1	59,4	-5,6	324	-4,7	CBEST, NCDS, Shangshe Dianqi
10	永辉超市股份有限公 司	Yonghui Superstores	54,4	49,3	10,3	487	25,5	Yonghui Superstores, Bravo, City Life
...								
13	家乐福中国	Carrefour China	35,4	40,1	25,9	254	7,6	Carrefour

Source : China Chain Store and Franchise Association

Remarques :

- Suning et Gome sont spécialisées dans les produits électroniques ; les autres distributeurs sont généralistes
- CR Vanguard et Lianhua possèdent une activité importante dans le domaine des supérettes ; les autres distributeurs se situent davantage sur le créneau des supermarchés et hypermarchés (comme le montre le nombre de magasins)

Annexe 4 : ventes au détail en Chine, 2011-2016 (Billions RMB)

	Ventes des 100 plus grandes chaînes de magasins	Ventes en ligne	Ventes totales
2011	1,65	0,79	18,7
2012	1,87	1,3	21,4
2013	2,04	1,88	24,3
2014	2,09	2,8	27,2
2015	2,06	3,8	30,1
2016	2,11	5,3	33,2

Sources : China Chain Store and Franchise Association, Centre d'études sur le e-commerce, Bureau national des statistiques, Ministère du commerce



Le plan « Healthy China 2030 »

Le plan *Healthy China 2030* a été publié par le Comité central du Parti communiste et le Conseil des affaires d'Etat en octobre 2016. Il vise à réformer le système de santé afin de répondre à une demande croissante en soins médicaux de qualité. En effet, plusieurs évolutions, telles que le vieillissement de la population et la montée de la pollution, alourdissent le coût de la santé. Pour faire face à ces enjeux et aligner les indicateurs de santé chinois avec ceux des pays développés, le plan *Healthy China 2030* prône l'adoption d'un mode de vie sain, l'amélioration des services de santé, l'optimisation de l'industrie de la santé et l'élaboration d'une couverture maladie universelle d'ici 2020. Le développement de l'industrie pharmaceutique et du sport, encouragés par cette nouvelle stratégie, ainsi que l'augmentation des dépenses de santé, peuvent en principe être synonymes d'opportunités pour les entreprises françaises dont le savoir-faire dans ces domaines est reconnu. Néanmoins, le texte reste relativement flou quant à la mise en place des réformes annoncées et ne met pas fin à certains obstacles concernant l'accès au marché.

1. Le plan *Healthy China 2030* propose une réforme du système de santé afin de faire face à une demande croissante en soins médicaux.

Plusieurs évolutions, telles que le **vieillissement de la population¹**, la **pollution et le changement de mode de vie conduisent à de nouvelles problématiques dans le domaine de la santé**. Elles entraînent une augmentation de la demande en soins médicaux et une évolution des maladies à traiter. Ainsi, les maladies non transmissibles telles que le cancer ou le diabète sont devenues les principales menaces sanitaires à la place des maladies infectieuses². Elles sont aggravées par des comportements à risque tels que le tabagisme ou le mode de vie sédentaire. Par ailleurs, la hausse des revenus des ménages incite les chinois à demander des services médicaux plus nombreux et de meilleure qualité.

Face à ces nouveaux enjeux, les autorités chinoises ont publié en octobre 2016 le plan «Healthy China 2030». Il s'inscrit dans la continuité des réformes de 2009 qui ont posé les bases d'une couverture de santé pour tous. Si aujourd'hui 96% de la population dispose d'une couverture maladie, le niveau de remboursement reste faible. Le système est fragmenté en 3 régimes distinguant les salariés urbains³, les résidents urbains non-salariés⁴ et les résidents ruraux. Ces derniers disposent d'un taux de remboursement largement inférieur aux citadins,

créant ainsi d'importantes inégalités en matière d'accès aux soins.⁵ Par ailleurs, les soins primaires restent peu développés et les hôpitaux publics surchargés. Les dépenses chinoises consacrées à la santé en 2015 ne représentaient que 6% du PIB (environ 600Mds EUR) alors qu'en France celles-ci s'élèvent à 11.5% du PIB⁶. Face à ces problématiques, le plan *Healthy China 2030* se focalise sur quatre principes:

- *Health as the priority*: intégrer la santé dans l'ensemble des politiques publiques,
- *Reform and Innovation*: libéraliser le marché pour favoriser l'innovation,
- *Scientific development*: développer des mesures de prévention (ex : vaccins) aussi bien dans le cadre de la médecine chinoise que de la médecine occidentale.
- *Fair and just*: accès égal entre citadins et ruraux aux services de santé de base.

2. Les autorités chinoises axent leur stratégie autour de trois thématiques dont l'objectif final est d'améliorer l'état de santé de la population.

La Chine s'est fixé des objectifs équivalents aux pays développés pour un certain nombre d'indicateurs de santé⁷. Ainsi, grâce à la réforme du système de santé, elle prévoit d'atteindre une espérance de vie

¹ Selon les statistiques de la Banque mondiale, en 2015, les plus de 65 ans représentaient 10% de la population chinoise. D'ici 2030, ils devraient être 230 millions, soit 16% de la population.

² Selon l'OMS, en 2014, les maladies non transmissibles étaient responsables de 87% des décès en Chine. En France, sur la même période, le pourcentage était identique. Les maladies cardio-vasculaires et les cancers sont les premières causes de mortalité. La Chine est aussi affectée par les problèmes de santé liés à l'obésité. Selon l'OMS, en 2014, un adulte sur 3 atteint de

diabète dans le monde était chinois, 7.3% de la population chinoise se trouvait en situation d'obésité.

³ Cette catégorie inclut également les travailleurs indépendants.

⁴ Ce régime vise les enfants, les personnes âgées et les personnes sans emplois dans les zones urbaines.

⁵ Selon le NBS, les personnes en zone rurale se sont vu rembourser 58 EUR de dépenses médicales en 2014 contre 348 EUR pour les employés en ville.

⁶ Données de l'OMS

⁷ Voir tableau en annexe



©DG Trésor

de 79 ans en 2030 au lieu de 76 ans en 2015. Afin d'atteindre ses objectifs, le plan distingue trois thématiques stratégiques:

- **« Health as a habit »**: Les autorités souhaitent mettre en place des mesures préventives en sensibilisant la population aux enjeux de la santé et en les incitant à adopter les bons gestes pour une vie saine et équilibrée. Cela passe par la mise en place de programmes éducatifs dans les écoles et de vastes campagnes au niveau national. Ainsi, les autorités prévoient de mettre en place un programme nutritionnel afin de donner à la population des lignes directrices pour une alimentation équilibrée. La consommation d'alcool et de tabac est appelée à être davantage contrôlée. Les autorités chinoises souhaitent augmenter les mesures incitatives pour une consommation modérée de ces produits (taxes, multiplication des espaces non-fumeurs, campagne de sensibilisation). L'objectif est de diminuer le nombre de fumeurs de plus de 15 ans de 20% d'ici 2030. Le plan souligne aussi l'importance de renforcer les soins psychologiques et l'établissement d'un meilleur encadrement des personnes souffrant d'addiction. Il prévoit d'encourager la pratique régulière d'exercices physiques⁸ avec la mise en place de parcs sportifs et d'équipements faciles d'accès (gratuits ou peu onéreux). L'objectif est d'obtenir 2.5m² de terrain sportif/personne.

- **« Health for all »**: Cet axe du plan contribue à la réalisation du « rêve chinois »⁹ en assurant une égalité d'accès aux soins médicaux de base entre ruraux et citadins et en améliorant la qualité des soins. Il favorise ainsi le renforcement et le développement des techniques de prévention (dépistages, vaccins, scanner...) pour les maladies transmissibles¹⁰ et chroniques, prévoit une amélioration de la planification familiale et la poursuite d'une politique favorisant le retour d'un équilibre entre le nombre de naissances de filles et de garçons¹¹. De même, il fixe des objectifs de

renforcement des capacités des services de santé avec une augmentation des effectifs du personnel médical¹², la construction de nouveaux centres médicaux dans les villages et le développement de la médecine traditionnelle chinoise. Il encourage le personnel médical à se consacrer aux soins primaires¹³. Concernant les médicaments, le plan prévoit une meilleure gestion des stocks, la régulation des différentes voies de distribution (dont le e-commerce), et la poursuite du développement de la gratuité de certains médicaments. Afin de faire face au vieillissement de la population et aux inégalités territoriales, « Healthy China 2030 » prévoit la mise en place d'un système d'assurance-santé pour les personnes âgées, d'une couverture maladie universelle d'ici 2020 ainsi que la réduction du reste à charge des ménages¹⁴. En 2015, ce dernier représentait plus de 29% du coût d'un traitement. Il ne devrait représenter que 25% en 2030. Pour compléter les dispositifs publics, les autorités encouragent le développement des assurances maladies privées avec la mise en place de mesures incitatives pour que les individus souscrivent à des assurances complémentaires¹⁵.

- **« Healthy environment »**: La population et les collectivités locales sont incitées à agir face à la pollution de l'air et de l'eau. D'ici 2030, les villes ont l'objectif de bénéficier 80% de l'année d'air d'une « excellent qualité » (non défini). Dans les zones rurales, des efforts seront réalisés afin d'améliorer le traitement des eaux usées et des déchets. Afin d'éviter tout incident sanitaire, les normes dans les domaines de la santé, de l'agriculture¹⁶ et de l'industrie lourde vont devenir plus strictes. D'ici 2030, la Chine disposera d'un réseau national de surveillance pour la sécurité alimentaire.

3. La stratégie Healthy China 2030 aura un impact conséquent sur les secteurs de la pharmacie, de

⁸ L'objectif est de passer de 306 millions de personnes pratiquant des exercices physiques régulier en 2014 à 530 millions en 2030.

⁹ Expression très fréquemment utilisée par les autorités depuis l'arrivée au pouvoir de Xi Jinping qui fait référence à l'objectif de « prospérité du pays », de « renaissance de la nation » et de « bonheur du peuple ».

¹⁰ Par exemple, renforcer le dépistage du sida.

¹¹ Selon le forum économique mondial, en 2015, la Chine comptait 113.5 hommes pour 100 femmes.

¹² Le plan prévoit de faire passer le nombre d'infirmières pour mille habitants de 3 à 4.7 de 2015 à 2030, et d'avoir 3 médecins ou assistants certifiés pour 1000 habitants en 2030.

¹³ L'OMS définit les soins de santé primaires comme « des soins de santé essentiels fondés sur des méthodes et une technologie

pratiques, scientifiquement viables et socialement acceptables, rendus universellement accessibles aux individus et aux familles dans la communauté par leur pleine participation et à un coût que la communauté et le pays puissent assumer à chaque stade de leur développement dans un esprit d'autoresponsabilité et d'autodétermination."(Déclaration d'Alma-Ata, 1978). Ils correspondent à la médecine générale.

¹⁴ Part de dépense de santé qui reste à la charge de l'adhérent après intervention de la sécurité sociale et de la mutuelle.

¹⁵ L'objectif de telles mesures est d'augmenter la part des dépenses de santé couvertes par les assurances privées.

¹⁶ Normes concernant les produits agricoles, les pesticides et les médicaments pour animaux.



©DG Trésor

l'assurance et du sport, pouvant se traduire en opportunités pour les entreprises françaises.

• **Industrie pharmaceutique :** Le plan « Healthy China 2030 » met en avant le développement de l'industrie pharmaceutique et s'accompagne d'une réflexion sur la facilitation de l'accès aux soins innovants. Il prévoit ainsi de créer un cadre favorable à l'innovation dans le domaine médical avec un meilleur respect des droits de propriété intellectuelle et une plus grande présence de médicaments sous brevet. L'objectif est d'encourager la montée en gamme des secteurs pharmaceutique et des équipements médicaux avec entre autre une amélioration des standards de qualité. Pour entraîner une telle évolution du secteur, les autorités chinoises rappellent l'importance d'investir dans la formation du personnel et d'améliorer l'application de la loi (l'objectif est d'éviter des scandales sanitaires qui sont actuellement fréquents). Par ailleurs, **la volonté des autorités de faciliter l'accès aux soins innovants peut laisser espérer une simplification des procédures d'examen et d'approbation des nouveaux médicaments.** En avril 2017, un projet de loi à ce sujet a été émis par la CFDA¹⁷. Il propose de supprimer l'obligation de passer par un essai clinique local pour les entreprises souhaitant exporter leurs médicaments en Chine, dans le cas où celles-ci auraient effectué un essai clinique multi-régional (*multi-regional clinical trial*)¹⁸. De plus, les autorités envisagent (projet de loi) qu'un médicament puisse être enregistré en Chine sans nécessairement avoir été préalablement enregistré dans son pays d'origine.

En principe, ces réformes ainsi que le développement rapide du marché des soins en Chine sont synonymes d'opportunités pour les entreprises françaises qui font aujourd'hui face à de nombreuses contraintes concernant l'accès au marché. Actuellement, la durée moyenne des procédures d'homologation de nouveaux médicaments est de l'ordre de 6 ans. La simplification de la procédure prévue par le projet de

loi de la CFDA permettrait de faciliter l'accès au marché pour les entreprises françaises mais aussi de les rendre plus compétitives lors des appels d'offre. En effet, en raison du temps limité de la validité des brevets et de la lenteur de la procédure d'homologation, les médicaments innovants étrangers se retrouvent souvent à postuler à des appels d'offres dans la même catégorie que les médicaments génériques, le brevet ayant expiré. De plus, du fait de la pratique du moins-disant et du faible prix des produits chinois, les entreprises étrangères ont du mal à faire face à la concurrence locale même si leurs produits sont de meilleure qualité. La mise à jour de la liste des médicaments remboursés prévue par Healthy China 2030 pourrait également présenter une opportunité pour les acteurs français offrant des traitements innovants.

Par ailleurs, la Chine étant devenue le deuxième marché de la santé au monde, son accès est un enjeu essentiel pour les entreprises.¹⁹ En effet, la demande croissante en matière de soins médicaux de qualité constitue une opportunité en termes de débouchés. Les grands groupes français du secteur y sont déjà très présents²⁰ et bénéficient d'un important savoir-faire et d'une bonne réputation. Les exportations françaises des produits de santé restent dynamiques. En 2016, elles ont augmenté de 17%, tirées par les produits pharmaceutiques. Elles représentent 6% de l'ensemble des exportations, pour un montant de près d'un milliard d'euros²¹. Dans le cadre de la politique de santé chinoise, les entreprises françaises peuvent mettre en avant leurs atouts dans les domaines de la gestion des maladies chroniques, des services aux personnes âgées, et contribuer aux campagnes préventives.

Néanmoins, malgré les réformes proposées, le plan Healthy China 2030 reste flou sur de nombreux points et ne met pas fin à certains obstacles existants pour le développement des activités des entreprises françaises. Il fait ainsi référence à une amélioration du **mécanisme de fixation des prix des médicaments** sans pour

¹⁷ Chinese Food and Drug Administration

¹⁸ Test clinique conduit dans plusieurs régions sous un protocole unique. Dans ce contexte, le terme de 'région' peut faire référence à une région géographique, un pays ou une région de régulation (une région pour laquelle l'approbation de médicaments est soumise à un ensemble de règles communes comme l'UE). (définition donnée par *International Council for harmonization of technical requirements for pharmaceuticals for human use, General Principles for planning and design of multi-regional clinical trials*, May 2016)

¹⁹ Selon IMS Health, en 2015, les ventes de médicaments ont atteint 115 Mds USD.

²⁰ Tous les grands groupes industriels français sont présents en Chine, que ce soit dans la pharmacie (Sanofi, IPSEN, Servier, Pierre Fabre) ou les dispositifs médicaux (Biomérieux, Air Liquide). Plusieurs opérateurs français d'établissement spécialisés pour les personnes âgées proposent par ailleurs leur savoir-faire en Chine (Colisée, Domusvi, Orpéa, Adef Résidences), mais ciblent pour l'instant une clientèle aisée.

²¹ En 2016, les exportations françaises se sont élevées à 16 Mds EUR (Source : douanes françaises).



©DG Trésor

autant donner de précisions²². Or, la pratique actuelle du moins-disant dans les appels d'offres tire les prix et la qualité vers le bas. Selon la RDPAC²³, seulement 2 médicaments commercialisés sur 10 génèrent des revenus pouvant couvrir les dépenses en R&D. **Les entreprises étrangères critiquent un système qui pénalise l'innovation.** De même, un autre enjeu pour les entreprises est la gestion du système de santé au niveau des provinces, qui conduit à de nombreuses disparités concernant l'assurance maladie et la fixation des prix. Sur de nombreux points, tels que la révision de la liste des médicaments remboursés, aucun calendrier n'est mentionné.

Par ailleurs, la montée en gamme du secteur pharmaceutique prévue par Healthy China 2030 implique l'émergence de nouveaux concurrents. Le plan encourage la constitution de champions nationaux grâce à la consolidation du secteur. Il incite les entreprises chinoises à se développer à l'étranger et à former des partenariats avec des entreprises étrangères. L'objectif de montée en gamme du secteur pharmaceutique se retrouve également dans la politique industrielle **China Manufacturing 2025**. D'ici 2020, les autorités se sont fixées comme objectif d'avoir 100 entreprises pharmaceutiques capables d'exporter vers l'Europe

et les Etats Unis grâce à un alignement avec les normes internationales. Dans le domaine des équipements médicaux de haute performance, les autorités espèrent développer plus de trois entreprises de renommée internationale.

- **Assurance et mutuelle santé:** La Chine occupe depuis peu le 3^e rang dans le marché mondial de l'assurance mais il s'agit encore d'un secteur non-mature, en pleine phase de structuration. L'objectif du 13^{ème} plan quinquennal et d'Healthy China 2030 de développer les complémentaires-santé peut représenter une opportunité pour les entreprises françaises de ce domaine. Ces dernières peuvent en effet contribuer à la structuration du secteur grâce à leur expertise.

- **Industrie du sport :** Le développement de l'industrie du sport²⁴ constitue également un axe important de la stratégie Healthy China 2030. Il passe par une amélioration de l'environnement des affaires dans ce domaine et la création d'une zone spécialisée dans l'industrie de sport (*fitness leisure industry belt*). Dans ce domaine, les entreprises françaises peuvent faire valoir leur savoir-faire dans la conception de biens sportifs, l'organisation d'événements ainsi que l'aménagement et la gestion des sites.

A.-V. MAIZIERE

²² Le plan Healthy China 2030 prévoit de compléter le système de fixation des prix selon deux principes : la supervision du gouvernement et les prix du marché.

²³ R&D based pharmaceutical association committee est la principale fédération d'entreprises pharmaceutiques étrangères en Chine.

²⁴ Cela inclut la pratique sportive, l'organisation d'évènement, et la production d'équipement.



©DG Trésor

Annexe 1 : Les objectifs fixés par le plan Healthy China 2030

Objectifs en matière d'indicateurs de santé:

	2015	2020	2030
Espérance de vie (ans)	76.34	77.3	79
Taux de mortalité infantile (%)	0.81	0.75	0.5
Taux de mortalité chez les moins de 5 ans (‰)	1.07	0.95	0.6
Taux de mortalité maternelle (1 /1000 naissances)	20.1	18	12
Proportion de résidents satisfaisant les critères nationaux de conditions physiques (%)	89.6	90.6	92.2
Nombre de personne pratiquant régulièrement une activité physique (100 millions)		4.35	5.3
Morts prématurées dues à des maladies chroniques (%)	19.1	10% de moins qu'en 2015	30% de moins qu'en 2015

Objectifs liés aux services dans le domaine de la santé:

	2015	2020	2030
Nombre de docteurs pour 1000 habitants	2.2	2.5	3
Proportion des dépenses personnelles par rapport aux dépenses totales liées à la santé (%)	29.3	28	25

Objectifs pour la mise en place d'un environnement propice à la santé des habitants :

	2015	2020	2030
Proportion des jours avec une bonne qualité de l'air dans les villes (au niveau de la préfecture (%))	76.7	>80	Amélioration continue
Proportion de la surface des eaux avec une qualité égale ou supérieur aux eaux de classe III (%)	66	>70	Amélioration continue

Objectifs liés au développement du secteur de la santé :

	2015	2020	2030
Taille de l'industrie de la santé (1000 Mds CNY)	-	>8	16



Le 13^{ème} plan quinquennal sur le développement du commerce extérieur 2016-2020

Le ministère chinois du Commerce a publié le 26 décembre 2016 le 13^{ème} plan quinquennal sur le développement du commerce extérieur pour la période 2016-2020. Il fait état, dans un premier temps, des avantages concurrentiels du commerce extérieur chinois ainsi que de ses besoins d'ajustements, structurels et réglementaires. Le plan énonce dans un second temps les priorités de la Chine en matière de commerce extérieur et les moyens envisagés pour y parvenir.

Le plan présente une stratégie offensive en matière d'exportations en grande partie calquée sur les priorités industrielles de la Chine, ciblée sur la montée en gamme (promotion de marques, technologies et standards chinois) et la promotion du e-commerce transfrontalier. Dans un contexte d'incertitudes et de tensions commerciales, le plan insiste sur la diversification des débouchés du commerce extérieur chinois vers les pays en voie de développement et la promotion des Routes de la Soie. Enfin, le plan semble parfaitement intégrer le poids nouveau de la Chine dans le monde, dans un contexte marqué notamment par le repli des Etats-Unis. Il confirme ainsi l'ambition de la Chine de jouer un rôle leader dans les instances de gouvernance mondiale et énonce certaines priorités promues dans ce cadre.

1. Contexte

A - Evolutions de l'environnement international

Selon le plan, la montée du protectionnisme et des frictions commerciales ainsi que la complexification de l'environnement international accroissent le sentiment d'incertitude quant à l'avenir du commerce mondial. La Chine doit saisir les opportunités d'accroître son pouvoir d'influence sur la scène internationale dans un sens favorable à ses intérêts commerciaux.

Le plan accorde une importance particulière à l'initiative des *Nouvelles routes de la soie*, qui doivent constituer le « nouveau moteur du développement du commerce extérieur chinois ». Pour rappel, l'initiative des *Nouvelles routes de la soie* (ou « *Belt and road initiative* ») a été annoncée par le président Xi Jinping en septembre 2013. Elle vise au développement des échanges commerciaux et à la connectivité entre la Chine et le reste de l'Eurasie en premier lieu, en incluant l'Asie du Sud et du Sud-Est, les pays du Golfe, l'Afrique et l'Europe (cf. II.2.).

B - Evolutions de l'environnement interne

Le plan décline en matière de commerce extérieur les objectifs de montée en gamme énoncés au sein du 13^{ème} plan quinquennal et du plan *China manufacturing 2025*. Selon le plan, l'innovation industrielle constitue une opportunité pour le développement du commerce extérieur chinois. Le plan met ainsi en avant les avantages comparatifs de la Chine : il insiste sur la complémentarité des industries chinoises et étrangères, la compétitivité des infrastructures, équipements et savoir-faire chinois, et l'existence d'entreprises chinoises actives

sur les marchés mondiaux, exemple de réussite pour d'autres.

Pour autant, le plan reconnaît certains facteurs conduisant à une perte de compétitivité tels que l'augmentation du coût de la main d'œuvre, la croissance des prix des terrains ainsi que les limites environnementales posées par l'intensité des activités industrielles. Ceux-ci font peu à peu perdre à la Chine ses avantages comparatifs traditionnels. A l'heure actuelle, la Chine ne parvenant pas à compenser ces pertes suffisamment rapidement, des ajustements structurels sont nécessaires afin de conserver et renouveler les attributs faisant de la Chine une puissance commerciale compétitive.

2. Objectifs

A - Favoriser la montée en gamme des exportations

Le gouvernement chinois soutient les entreprises et les projets qui participent à l'internationalisation des normes et standards chinois. Cet objectif passe par l'augmentation de l'exportation par la Chine de produits sûrs et de bonne qualité. Ils attesteront de la fiabilité des normes (techniques, sanitaires...) chinoises, leur garantiront une « bonne réputation » à l'étranger et auront donc vocation à être internationalisés.

D'un point de vue sectoriel, il s'agit d'encourager les exportations de produits de moyenne et haute technologie. En outre, la Chine met l'accent sur le développement de secteurs « émergents » et « stratégiques » liés à la protection de



©DG Trésor

l'environnement, aux nouvelles technologies de l'information et à l'efficacité énergétique.

Enfin, la Chine soutiendra l'internationalisation des grandes entreprises dites de « bonne réputation », notamment par l'octroi facilité de crédits exports et, plus anecdotique, le financement de leur participation à la Foire commerciale d'import-export de Canton¹. Elle encourage en parallèle le développement de PME² exportatrices dans des secteurs innovants ou intensifs en main d'œuvre.

B - Diversifier les destinations des exportations

Alors que le gouvernement chinois critique la montée du protectionnisme aux Etats-Unis et dans certains pays européens, il entend diversifier les débouchés des exportations chinoises, des pays développés vers les pays émergents.

L'augmentation des échanges avec les pays situés le long des *Nouvelles routes de la soie* est considérée comme un objectif prioritaire. Il s'agit avant tout d'augmenter les exportations dans les secteurs intensifs en main d'œuvre mais aussi dans le secteur agroalimentaire. La Chine négociera pour cela une plus grande ouverture des marchés partenaires ainsi que le renforcement de la coopération sanitaire. Les grands projets de construction d'infrastructures doivent aussi faciliter les exportations d'équipements, de technologies et de services chinois.

C - Redistribuer les rôles des provinces dans le commerce extérieur

Le plan envisage la redistribution des rôles des provinces chinoises dans le commerce extérieur de la Chine dans le but affiché de lutter contre la pauvreté et les inégalités de revenu entre les provinces de l'est et de l'ouest : les provinces côtières doivent devenir les précurseurs de la montée en gamme du commerce de transformation. La production de machines doit être transférée depuis les provinces côtières vers les provinces du Centre et de l'Ouest de la Chine, et ce processus devra s'étendre à d'autres secteurs. Enfin, il convient d'encourager les échanges entre les pays voisins de

la Chine et les provinces chinoises frontalières afin de faciliter leur développement économique.

D - Favoriser le commerce électronique transfrontalier

La Chine initiera et participera à des négociations internationales approfondies en vue de l'encadrement du e-commerce transfrontalier. Elle souhaite encourager son essor à travers plusieurs moyens :

- la mise en place de zones pilotes sur le e-commerce transfrontalier (N.B. 15 sont déjà opérationnelles), s'accompagnant de la facilitation des démarches douanières, fiscales et logistiques. Le plan fait ainsi écho à l'initiative de plateforme économique mondiale électronique (Electronic World Trade Platform), lancée lors du B20 en septembre 2016 à l'initiative d'Alibaba et reprise par les chefs d'Etats et de gouvernements mondiaux dans le communiqué du G20 de Hangzhou³. Grâce au partage d'expériences des entreprises opérant au sein de ces zones, les mesures expérimentées auront ensuite vocation à être étendues à l'ensemble de la Chine ;
- l'établissement d'entrepôts de marchandises à l'étranger et la promotion du B2B transfrontalier ;
- l'établissement de coopérations avec les pays des Nouvelles Routes de la Soie et la création des « Nouvelles Routes de la Soie en ligne ».

E - Encourager les importations dans des secteurs ciblés

Selon les objectifs du plan, les importations de produits de haute-technologie et d'équipement industriels clés devront permettre aux entreprises chinoises d'« apprendre et innover » afin de participer à la montée en gamme de l'industrie et à la compétitivité des exportations chinoises.

Les importations de ressources naturelles et énergétiques (ainsi que l'exploitation des ressources à l'étranger), mais aussi de biens de consommation dans des secteurs tirés par une forte demande interne (automobile, agroalimentaire...) doivent également être encouragés dans cet objectif. Ces

¹ Créée en 1957, la Foire de Canton est la plus ancienne et la plus grande des foires commerciales de Chine.

² La définition chinoise des PME se fonde sur des seuils de chiffres d'affaires et de nombre d'employés, qui varient selon les secteurs d'activité. En termes de chiffre d'affaires annuel, les seuils varient de 50 M CNY (gestion immobilière) à 1,2 Md CNY (services locatifs et commerciaux) ; en termes d'effectifs, les seuils varient de 200 (vente en gros et stockage) à 2000 personnes (communications). *Source : NBS*

³ A ce titre, Alibaba a annoncé le 22 mars 2017, la mise en place d'une première zone de libre-échange digitale en Malaisie, en tant que fer de lance de son initiative eWTO. Y seront opérées des activités incluant la logistique, l'informatique dématérialisée (cloud computing) et les services financiers centrés sur les nouvelles technologies. Cette zone aura vocation à être étendue au niveau régional dans le but de former ensuite un hub logistique et de e-commerce.



©DG Trésor

importations seront soutenues par les autorités, notamment à travers l'octroi de crédit-imports.

3. Moyens

A - Rapprocher les politiques de commerce et d'investissement

La Chine entend aligner étroitement les politiques d'orientation des exportations d'une part, et des investissements chinois à l'étranger d'autre part. Le plan indique de manière explicite que l'ouverture de nouveaux débouchés pour les exportations d'équipements et de « capacités » de production chinoises (产能出口 ou capacity exports) constitue l'un des objectifs du « Go Out » (politique d'encouragement des investissements chinois à l'étranger). Le plan insiste également sur l'association entre investissements sortants et exportations chinoises dans le domaine agricole.

En parallèle, toujours selon le plan, la Chine doit guider les investissements étrangers entrants vers des secteurs clés sur le marché chinois afin de servir la stratégie industrielle chinoise : l'agriculture, l'environnement, les énergies nouvelles et les économies d'énergie, les nouveaux matériaux, la biomédecine, les télécommunications, la production intelligente et les services modernes. Dans ce but, le plan énumère un certain nombre d'initiatives récurrentes dans les politiques d'attractivité de la Chine, telle le développement de « zones de développement économique et technologique »⁴. Enfin, le plan souhaite attirer davantage d'investissements étrangers vers les provinces du Centre et de l'Ouest afin d'encourager le transfert industriel de l'Est vers l'Ouest de la Chine (cf. point II. 3).

B - Une stratégie offensive en matière de promotion des exportations chinoises

Le plan affiche l'objectif de renforcer les « conditions de concurrence équitable » pour les exportateurs chinois, en ayant recours à plusieurs instruments :

- la création d'un système de « réputation » des entreprises exportatrices, établi selon des « critères objectifs » (non spécifiés à ce stade) et soutenu par un système de sanctions / récompenses en fonction du degré de crédibilité de l'entreprise visée ;

- une meilleure mise en œuvre des règles anti-monopole sur le territoire chinois ;

- le renforcement de la protection intellectuelle et de la lutte anti-contrefaçon (n.b. la Chine est en tête des classements mondiaux de dépôts nationaux de brevets et de marques) ;

- la levée des restrictions imposées par certains pays développés, dont les Etats-Unis et l'Union européenne, à leurs exportations vers la Chine (biens à double usage).

Le plan souhaite en outre améliorer le système de collecte d'informations quant aux difficultés d'accès aux marchés étrangers rencontrées par les exportateurs chinois. Il envisage la mise en place d'une plate-forme publique qui énumérerait les obstacles techniques au commerce visant les exportations chinoises. Le rôle des ambassades et consulats chinois à l'étranger dans la négociation et le partage d'informations serait renforcé.

Enfin, en matière de facilitation des procédures douanières, le plan encourage la mise en œuvre rapide de l'Accord OMC sur la facilitation des échanges, la dématérialisation des procédures douanières, la mise en place d'un guichet unique et les accords de reconnaissance mutuelle du statut d'opérateur économique agréé.

C - Promouvoir les intérêts chinois à l'échelle multilatérale

a. Par la conclusion d'accords bilatéraux et multilatéraux

La Chine doit poursuivre la mise en place d'un réseau d'accords de libre-échange de haut niveau, en priorité avec les pays situés le long des Nouvelles Routes de la Soie. Elle s'efforcera de promouvoir, dans ce cadre, l'inclusion de « nouveaux sujets » tels que la propriété intellectuelle, la protection de l'environnement, le e-commerce, les marchés publics et la politique de concurrence.

S'agissant des investissements, le plan mentionne l'objectif d'œuvrer activement à la conclusion des accords bilatéraux actuellement en négociation avec les Etats-Unis et l'UE, mais aussi l'élaboration de règles multilatérales sur les investissements.

Au sujet de l'OMC, le plan se borne à énoncer les objectifs de conclusion de l'Accord plurilatéral sur les

⁴ Actuellement au nombre de 219, ces zones ont pour objectif de développer des industries à forte intensité technologique. Selon leurs modalités de fonctionnement actuelles, les investissements

étrangers y sont facilités par des politiques et mesures préférentielles, en matière administrative, fiscale ou foncière.



©DG Trésor

biens environnementaux (EGA) et de participation de la Chine aux négociations de l'Accord OMC sur les marchés publics, sans précision.

b. Par l'accroissement du rôle de la Chine dans la gouvernance mondiale internationale

La Chine entend aussi et surtout faire évoluer son rôle, d'un pays qui respecte les règles commerciales internationales à un pays qui les élabore. Les nouvelles règles qu'elle entend ainsi promouvoir ne sont énumérées que succinctement dans le plan ; elles porteraient notamment sur :

- les chaînes de valeur mondiales : la Chine entend œuvrer au renforcement du système de calcul de la valeur ajoutée dans le commerce mondial ainsi qu'au perfectionnement des règles internationales liées aux chaînes de valeur mondiales ;
- le contrôle des exportations et l'élaboration des listes de produits soumis à ce contrôle ;
- la réforme du système de règlement des différends dans le but de « préserver la sécurité des industries chinoises » et d'« assurer l'ordre du commerce extérieur » ;

- le mécanisme d'examen des politiques commerciales : la Chine participera plus activement au mécanisme de surveillance des politiques commerciales des Etats membres de l'OMC.

Le plan insiste enfin sur la promotion des intérêts de la Chine en matière de défense commerciale. A cet égard, la Chine doit veiller à :

- renforcer l'association des départements commerciaux locaux, des associations d'entreprises et chambres de commerce et des entreprises chinoises au sein du processus de règlement des différends ;
- faire activement face aux enquêtes visant la Chine en prêtant une attention particulière aux risques de « politisation » des enquêtes et de discrimination visant la Chine ; recourir pleinement à l'Organe de règlement des différends en cas de comportement protectionniste violant les règles de l'OMC ;
- renforcer le système d'alerte précoce (*early warning*) ;
- s'agissant de différends impliquant un pays en voie de développement, privilégier la voie du dialogue.

*

En ne présentant pas d'objectif chiffré pour la croissance du commerce extérieur chinois, ce 13ème plan quinquennal se démarque des précédents. Les autorités chinoises semblent en ce sens avoir pris acte des mauvaises performances du commerce extérieur chinois en 2016 dans des proportions bien supérieures aux prévisions initiales (recul de 6% en USD).

Le plan ne manque toutefois pas d'ambition et semble confirmer que la Chine souhaite maintenir son statut de première puissance commerciale mondiale. Sans surprise, les priorités de la Chine en matière commerciale correspondent parfaitement à sa stratégie industrielle de montée en gamme et d'internationalisation de ses entreprises. Dans ce contexte, la Chine portera probablement une attention particulière à certains sujets au sein des instances multilatérales et bilatérales : la promotion du commerce électronique transfrontalier - et des champions chinois tels que Alibaba ou Tencent -, la levée du contrôle des exportations européennes et américaines (s'agissant des biens de haute-technologie), la définition de règles internationales encadrant les investissements étrangers. La promotion des intérêts chinois en matière de défense commerciale reste, en outre, toujours un objectif prioritaire, avec deux tactiques concomitantes : 1/ vis-à-vis des pays développés : la lutte contre le protectionnisme et une « politisation » des enquêtes perçues comme nuisibles à ses intérêts. C'est d'ailleurs le sens de la proposition de réforme des règles d'usage des instruments de défense commerciale que la Chine a communiqué aux membres de l'OMC le 21 avril dernier ; 2/ vis-à-vis des pays en développement : une Chine conciliante, à la recherche de compromis plutôt que de la confrontation.

E. JACQUES, A. SCHIBLER, X. ZHANG



Proposition chinoise d'interconnexion mondiale des réseaux d'électricité

En septembre 2015, le président Xi Jinping a proposé la création d'un réseau énergétique mondial (Global Energy Network). Ce projet, s'il aboutissait, pourrait renforcer le rôle de la Chine dans la gestion des réseaux électriques au niveau mondial, y compris du point de vue normatif dans le cadre notamment de la stratégie des « Nouvelles routes de la soie », alors que le marché chinois de l'électricité reste très protégé. En effet, la Chine a développé le transport d'électricité sur de longues distances à un degré inégalé dans le monde (connexion des gisements d'énergies renouvelables du nord-ouest avec les régions côtières) et mène une politique active d'investissements et de promotion de ce savoir-faire à l'étranger, notamment en Europe. En 2016, la Chine a mis en place une organisation internationale, le GEIDCO, dont la gouvernance est très largement chinoise, destinée à parrainer cette initiative, rassemblant de nombreuses entreprises internationales et soutenue par l'ancien secrétaire d'Etat des Etats-Unis à l'énergie, Steven Chu.

1. La Chine, via l'entreprise d'Etat State Grid, a développé de manière importante les technologies de transport d'électricité sur de longues distances.

En Chine, l'essentiel des gisements d'énergie renouvelable éolienne et solaire se situe dans le Nord-Ouest du pays alors que la consommation est principalement réalisée dans les régions côtières. De fait, le transport d'électricité sur de longues distances est un facteur crucial du développement des énergies renouvelables en Chine. La Chine a développé à la fois des technologies UHV AC (*ultra high voltage* en courant alternatif) et UHV DC (*ultra high voltage* en courant continu), technologie plus complexe dont les pertes en ligne sont plus faibles mais qui nécessite des transformateurs impliquant des pertes à la conversion. La première ligne chinoise UHV en courant alternatif (UHV AC), longue de 654 km entre Jingdongnan (Shanxi) et Jingmen (Hunan) a été construite entre 2006 et 2009 par Siemens pour China Southern Grid, l'opérateur du réseau dans le Sud de la Chine. La technologie UHV en courant continu (UHV DC), également développée par Siemens, a été mise en application pour la première fois en 2009 en Chine, pour une commande de China Southern Power Grid, sur une ligne Yunnan-Guangdong (Chuxiong-Zhengcheng) longue de 1418 km.

State Grid a, à son tour, entrepris de renforcer ses compétences technologiques sur les lignes UHV afin de réduire les pertes liées aux distances entre les lieux de production de l'électricité et les sites de consommation et a construit un ensemble de projets en Chine dont il est

l'opérateur. State Grid estime à présent maîtriser la technologie UHV (selon State Grid¹, 90 % des équipements pour les lignes de transport d'électricité UHV étaient produits en Chine en 2014). **Le groupe public a annoncé, en 2009, un plan de construction de lignes UHV s'élevant à 600 Mds CNY (82 Mds EUR) d'ici 2020. En 2013, State Grid prévoyait la construction de 37 lignes UHV sur une longueur totale de 89 000 km, toujours d'ici 2020.** En décembre 2016, le réseau UHV chinois s'étendait sur près de 20 000 km, dont 12 500 km en DC et 7 500 en AC. Environ 12 000 km sont en construction et devraient être achevés en 2018, dont 2 000 km en AC et 10 000 km en DC².

La Chine est le seul pays à développer la technologie UHV à une échelle aussi importante. State Grid bénéficie d'importants avantages comparatifs technologiques, d'une expérience opérationnelle dans la gestion de réseaux UHV et d'une position dominante sur un marché chinois contrôlé par l'Etat et quasiment fermé aux groupes étrangers. Ces atouts placent **State Grid en situation d'exercer une influence significative quant à la définition de normes internationales**, alors qu'aucune norme internationale ne prévaut pour l'instant. A noter, EDF utilise une technologie différente, la HDVC/HVAC. De son côté, l'Inde développe sa propre technologie UHV et a lancé à l'automne 2015 la construction de la ligne « North-East Agra » de 1 750 km de UHVDC. Des projets existent également, en Europe (mars 2015, déclaration de Madrid entre France, Espagne et UE) : (i) projet Desertec, abandonné en 2014, de maillage de complexes solaires au Maghreb et au Proche Orient reliés au réseau européen (via l'Espagne, le sud de la France, l'Italie, la Grèce,

¹ <http://www.sgcc.com.cn/ywlm/mediacenter/corporatenews/05/30/6406.shtml>

² Source : NBS, décembre 2016 : <http://data.stats.gov.cn/english/tablequery.htm?code=AA0701>



©DG Trésor

Chypre et la Turquie) et (ii) projet TuNur conçu en 2017 de fermes solaires en Tunisie reliées par câbles dans un premier temps à Malte, puis au centre de l'Italie et ultérieurement directement au sud de la France.

Par ailleurs, **State Grid mène une recherche active pour baisser les coûts de transport de l'électricité via des réseaux UHV³**, ce qui conforterait son avance technologique et sa position dominante sur ce marché par rapport aux concurrents étrangers.

Cependant, un certain retard a été pris dans la construction du réseau UHV. En l'état du réseau UHV en 2016, il faudrait que State Grid double ses investissements entre 2017 et 2020 pour atteindre les objectifs annoncés en 2009⁴. De plus, le réseau existant est peu utilisé, les trois premières lignes à ultra haute tension, construites et mises en exploitation entre 2009 et 2012, étant, en 2014, utilisées dans des proportions peu élevées, comprises entre 20% et 50% de leur capacité potentielle totale⁵.

A noter que l'Agence nationale de l'énergie chinoise (NEA), le régulateur du secteur de l'énergie, semble privilégier le renforcement des réseaux régionaux au détriment de l'interconnectivité prônée par State Grid⁶.

D'autre part, certains mouvements écologistes dénoncent des effets nocifs des lignes UHV sur l'environnement. Les ondes émises par les lignes UHV dégraderaient notamment les écosystèmes traversés. Néanmoins, plusieurs mouvements internationaux et revues écologistes spécialisées⁷ accueillent plutôt favorablement le développement chinois des lignes UHV, perçu comme un moyen de relier des zones présentant un fort potentiel pour les énergies renouvelables aux régions de consommation. Cette politique permettrait donc de diminuer l'usage du charbon.

De plus, la proportion d'électricité issue de sources renouvelables (éolien et solaire) circulant dans les

lignes UHV est minoritaire par rapport à celle issue des mines de charbon (entre 10 à 20% en 2015⁸). Cette part minoritaire s'explique par le caractère par définition irrégulier des sources d'électricité renouvelable conjugué avec le développement insuffisant des technologies de stockage, qui, ensemble, empêchent les renouvelables de répondre aux demandes d'électricité. Les pertes liées à l'énergie solaire (différence entre énergie produite et énergie effectivement consommée) s'élevaient ainsi, en 2016, à 50 Mds de Kw/h pour l'éolien, contre 33,9 Mds de kWh en 2015, selon la NEA⁹. En février, la NEA a même bloqué les projets éoliens prévus pour 2017 dans six régions (Heilongjiang, Jilin, Gansu, Ningxia, Xinjiang et Mongolie intérieure) en raison de taux de perte trop importants, compris entre 19% et 43% de la production¹⁰. Un rapport publié par l'ONG Greenpeace en avril 2017 souligne que les pertes d'énergie dans le solaire et l'éolien en 2016 équivalaient à la consommation totale de Pékin.

Il semble donc nécessaire de lier extension des lignes UHV, développement des technologies de stockage¹¹ et extension des parcs éoliens et solaires pour modifier durablement le paradigme actuel de la production électrique chinoise à partir de la combustion du charbon à proximité des centres de consommation. Le développement de l'interconnectivité des réseaux fournit une possibilité qu'entend exploiter State Grid.

2. La Chine, qui maîtrise la technologie UHV, entend exercer une influence croissante dans les réseaux étrangers de transport et de distribution d'électricité et dans la normalisation.

A présent, la Chine maîtrise et exporte la technologie UHV. Ainsi, en février 2014, State Grid a remporté au Brésil un contrat pour la construction d'une ligne UHV entre le barrage sur l'Amazone du Belo Monte (2 000 km) et le sud du pays, notamment Rio de Janeiro et de Sao Paulo. Il s'agit de la première ligne UHV construite par State Grid à

³ *Ibidem*

⁴ Donnée issue d'un rapport de 2016 du groupe Lantou, cabinet de conseil basé à Hong Kong et spécialisé dans l'industrie.

⁵ Source : <http://www.scmp.com/business/article/1912878/chinas-under-utilised-ultra-high-voltage-power-lines-no-silver-bullet-rid>

⁶ Source : <http://www.scmp.com/business/article/1912878/chinas-under-utilised-ultra-high-voltage-power-lines-no-silver-bullet-rid>

⁷ Greenpeace par exemple, ou la revue The Green Economy Post, ou encore Ecoside Alert, cette dernière publiant un article de The Economist favorable à cette politique chinoise.

⁸ : <http://www.scmp.com/business/article/1912878/chinas-under-utilised-ultra-high-voltage-power-lines-no-silver-bullet-rid>

⁹ Source : http://www.chinadaily.com.cn/business/2017-01/31/content_28078413.htm

¹⁰ Source : http://www.chinadaily.com.cn/business/2017-02/23/content_28316786.htm

¹¹ Selon une étude de la Deutsche Bank parue en mars 2015, le coût du stockage demeure « prohibitif » à l'heure actuelle, de 14c/kWh, mais pourrait diminuer pour atteindre 2c/kWh d'ici 2020. A terme, le développement des capacités de stockage devrait améliorer l'efficacité des sources solaires et éoliennes, en limitant les déperditions.



©DG Trésor

l'étranger. En mars 2015, State Grid et le Pakistan ont signé un MoU sur le développement de cette technologie.

State Grid veut exercer une influence dans l'élaboration de normes internationales, notamment sur les réseaux intelligents et la transmission d'électricité à ultra-haute tension (UHV). Ainsi, depuis 2012, State Grid est un membre du *Corporate Advisory Group* de l'IEEE-SA (*Institute of Electrical and Electronics Engineers Standards Association*), qui offre des conseils stratégiques aux membres concernant la normalisation de l'UHV.

Cette stratégie s'intègre dans un contexte d'internationalisation de State Grid comprenant acquisitions et investissements, particulièrement en Australie et au Brésil. En 2010, State Grid a créé une filiale au Brésil, *State Grid Brazil*, née du rachat de sept distributeurs brésiliens d'énergie (montant total 989 M USD). *State Grid Brazil* exploite, en 2016, un réseau de près de 6 000 km dans le sud-est du pays. Elle est le 5^{ème} distributeur brésilien d'électricité. En janvier 2017, State Grid a acquis 55% du capital de la principale société de distribution électrique brésilienne, *CPLF Energia* et a annoncé, en février 2017, son souhait d'acquérir 100% du capital de ce distributeur¹². State Grid est devenu le principal distributeur d'électricité au Brésil. Depuis 2012, State Grid est implanté en Europe (Portugal, Italie, Belgique), afin de profiter de revenus considérés comme stables sur les marchés européens. En février 2016, State Grid a annoncé le projet d'ouverture d'un bureau de représentation à Paris, New York, Rio de Janeiro et Johannesburg.

3. La Chine a formulé une proposition d'interconnexion des réseaux électriques à l'échelle mondiale, lors du G20. Elle a créé une structure chargée de porter ce projet, le GEIDCO.

Lors du groupe de travail sur l'énergie durable du G20, en janvier 2016, la Chine a proposé de créer un réseau interconnecté mondial qui relierait les différents réseaux nationaux ainsi qu'un plan d'action pour y parvenir. L'argument mis en avant par State Grid est de favoriser le développement des énergies renouvelables à grande échelle, limitant les problèmes liés à l'intermittence de la production, l'inadéquation entre l'offre et la demande et le recours à des solutions coûteuses de stockage

Selon plusieurs experts la constitution d'un réseau à une échelle régionale ou mondiale permettrait en effet de créer un équilibre presque immédiat entre l'énergie produite à partir de renouvelables, et la demande finale, limitant le besoin de stockage. La proposition formulée par State Grid est de développer ce réseau mondial en trois étapes : construction de réseaux nationaux (à horizon 2025), de réseaux intracontinentaux (à horizon 2035) et enfin intercontinentaux (à horizon 2050).

Si cette proposition peut correspondre aux besoins du marché chinois, voire asiatique d'électricité, les spécificités des structures d'autres secteurs électriques nationaux ou régionaux peuvent présenter des difficultés. Aux Etats-Unis, la structure des marchés de l'électricité (plusieurs opérateurs régionaux interconnectés) et en Europe la diversité des acteurs impliqués dans le transport d'électricité peuvent rendre difficile la mise en place de lignes UHV (partage des coûts, gouvernance). D'autre part, l'interconnectivité des réseaux y est déjà presque achevée.

Le projet chinois a abouti à la création du GEIDCO (*Global Energy Interconnection Development and Cooperation Organization*), qui a pour objectif la mise en place d'un réseau interconnecté mondial fondé sur les énergies renouvelables et la création d'un cadre normatif commun. Le GEIDCO est une organisation internationale non gouvernementale et à but non lucratif (article 2 de ses statuts) réunissant des représentants d'entreprises, d'universités et instituts de recherche, d'organisations non gouvernementales (aucun Etat n'en fait partie), ainsi que d'institutions bancaires. Selon les publications du GEIDCO, l'organisation compte 260 membres, venant de 22 pays en février 2017. La présence chinoise y est fortement marquée : le GEIDCO est une association de droit chinois et 70% des entités membres sont chinoises. Il a pour président M. Liu Zhenya, ancien président de State Grid. Il est à noter la présence de M. Steven Chu au poste de vice-président. Citoyen américain, M. Chu avait précédemment occupé les fonctions de Secrétaire d'Etat des Etats-Unis à l'Energie. Le groupe américain General Electric est également membre du GEIDCO. Plusieurs entreprises appartenant à des pays du G20 ont rejoint la structure, dont ABB, groupe helvético-suédois ou l'allemand Siemens.

¹² http://www.chinadaily.com.cn/bizchina/2017-02/18/content_28249800.htm



©DG Trésor

Les deux premières réunions du GEIDCO, en mars et septembre 2016, ont permis d'établir un agenda plus ambitieux que celui initialement proposé par la Chine lors de la réunion du G20 de janvier 2016. Selon le site du GEIDCO, l'aboutissement de la construction des réseaux nationaux est ainsi proposé pour 2020, date à laquelle les ENR devraient représenter 25% de la consommation d'énergie primaire mondiale et 35% des capacités de production. En 2030 est proposé l'achèvement des réseaux intracontinentaux. Les ENR représenteraient alors 33% de la consommation totale d'énergie primaire et 50% des capacités de production. En 2050, est proposé l'achèvement des réseaux intercontinentaux. 80% de la consommation totale d'énergie primaire serait fournie par les ENR, qui représenteraient 90% du total des capacités. Le coût total du projet s'élèverait à 50 000 Mds USD, selon l'estimation annoncée par le président du GEIDCO, en mars 2016 et reprise par le quotidien officiel China Daily en février 2017. Toutefois, aucune précision n'a été annoncée sur les composantes et les modalités du financement du projet. Le GEIDCO a prévu d'organiser quatre conférences en 2017, dont l'une portant sur l'Europe, en juin 2017 à Paris, la seconde portant sur l'Afrique, en décembre 2017 à Addis-Abeba (Ethiopie).

En février 2017 s'est tenue à Pékin une réunion du GEIDCO destinée à définir la stratégie globale du groupe, lors de laquelle un *White Paper* a été publié. Le document précise que le nouveau Secrétaire Général des Nations-Unies, M. Guterres, a souligné la pertinence du projet chinois d'interconnectivité pour atteindre les objectifs de l'Agenda 2030 (objectifs de développement durable). De même, le Paper inscrit le projet chinois dans la continuité de l'accord de Paris. La Chine inscrit donc ce projet dans une légitimité onusienne. Pour atteindre les objectifs d'interconnectivité, le *White Paper* propose notamment une structuration dans les domaines :

- (i) **Du financement de l'interconnectivité.** (a) D'ici 2020 seraient mises en place des plateformes de financements impliquant les Etats, les principaux bailleurs de fonds internationaux, avec un rôle important de l'AIIB. (b) D'ici 2030, des mécanismes de financement spécifiques seraient établis, sous forme de prêts et d'obligations. Ils devraient permettre la mobilisation de plus de 1 000 Mds USD par an (947 Mds EUR). (c) En 2050, les modalités de financement seraient élargies, passant des banques de développement et aux

institutions financières internationales aux marchés, aux banques et aux assurances. Les flux financiers mobilisés devraient dépasser les 2 000 Mds USD annuels (1 894 Mds EUR).

- (ii) **De la mise en relation technique entre les différents réseaux.** (a) En 2020, les échanges transcontinentaux devraient représenter 5% de la consommation totale d'électricité. Cela passe par l'amélioration des interconnexions entre pays. Une équipe sera établie au sein du GEIDCO pour mettre en place des solutions nouvelles pour l'interconnexion des réseaux. (b) D'ici 2030, les échanges d'électricité correspondraient à 10% de la consommation totale d'électricité. L'harmonisation des normes applicables dans le secteur de l'électricité devra être réalisée par l'ensemble des acteurs. Un mécanisme de régulation et de co-exploitation des réseaux électriques serait mis en place à l'échelle transnationale. Un protocole serait établi pour la création d'un tel mécanisme à l'échelle mondiale. (c) En 2050, le volume des échanges transcontinentaux d'électricité devrait représenter 20 à 30% de la consommation totale d'électricité. Le mécanisme de régulation et de co-exploitation des réseaux à l'échelle mondiale serait opérationnel. Il permettrait la constitution d'un marché mondialisé de l'électricité.
- (iii) **De la coopération institutionnelle.** (a) D'ici 2020, le GEIDCO établira des plateformes de coopération avec les principales organisations internationales. (b) D'ici 2030, des mécanismes de coopération seront créés au niveau transnational et transcontinental. Ces enceintes permettront la coordination des politiques nationales dans le secteur de l'électricité. Elles permettront d'harmoniser les systèmes de tarification, de fiscalité et de normes techniques en vigueur dans le secteur de l'électricité. (c) D'ici 2050, un mécanisme de coordination sera établi au niveau mondial, sur le modèle des instances transnationales et transcontinentales.

Dans le cadre du GEIDCO, en septembre 2016, State Grid a signé un MoU avec les compagnies de distribution coréenne *Electric Power Company*, russe *PSJC Rosseti* et l'entreprise de télécommunications japonaise *Softbank Group*. Il vise à étudier la faisabilité technique d'un réseau d'interconnexion à l'échelle de l'Asie, baptisé « Asia Super Grid » ou « Asia Super Ring ». Il permettrait à l'énergie éolienne produite en Mongolie et à l'énergie



©DG Trésor

hydraulique de Russie de transiter par la Chine et la Corée vers le Japon par des câbles sous-marins. Ce projet fait suite à une initiative lancée en 2012 intitulée le « *North-East Asia Consortium for Super Grid in Gobi Desert* ». Elle avait pour objectif la mise en place d'un réseau permettant d'acheminer de l'énergie produite depuis le désert de Gobi vers les principaux centres de consommation en Chine, en Corée et au Japon.

Le groupe EDF a remporté, au premier semestre de 2017, en partenariat avec State Grid et le transporteur russe Rosseti, un appel d'offre pour

auditer la faisabilité du projet d'Asian Super Grid.

L'étude est financée à hauteur de 1,3 millions USD (1,22 millions EUR) par la BaD. Il devrait durer 2 ans. Le projet d'audit porte principalement sur la Mongolie, où se trouvent les gisements d'énergie éolienne et solaire supposés approvisionner les zones de consommation en Chine, au Japon et en Corée du Sud. Des études de faisabilité sont prévues en Russie, en raison du potentiel hydroélectrique de la Sibérie. Le Japon et la Corée du Sud font également partie des territoires étudiés, comme espaces de distribution potentiels et seront intégrés au volet économique du projet

*

Le projet d'interconnexion mondiale des réseaux électriques, lancé au plus haut niveau, est régulièrement mis en valeur par les médias officiels chinois dans le cadre des Nouvelles routes de la soie. Certains points du projet proposé par le GEIDCO semblent cependant mériter plus de détails. (i) L'Agence internationale de l'énergie prévoyait en 2015 que les énergies non fossiles ne représenteraient, en 2035, que 24% de la consommation primaire d'énergie, contre 33% par GEIDCO. (ii) La question de la gouvernance des réseaux interconnectés n'a pas encore été abordée. Le White Paper propose (a) une structuration financière, technique et institutionnelle à partir du GEIDCO, (b) la mise en place progressive de groupes à l'échelle transnationale, intracontinentale puis mondiale. Il ne précise cependant ni la structure ni la composition de ces groupes ni leurs relations, notamment entre échelle transnationale et mondiale.

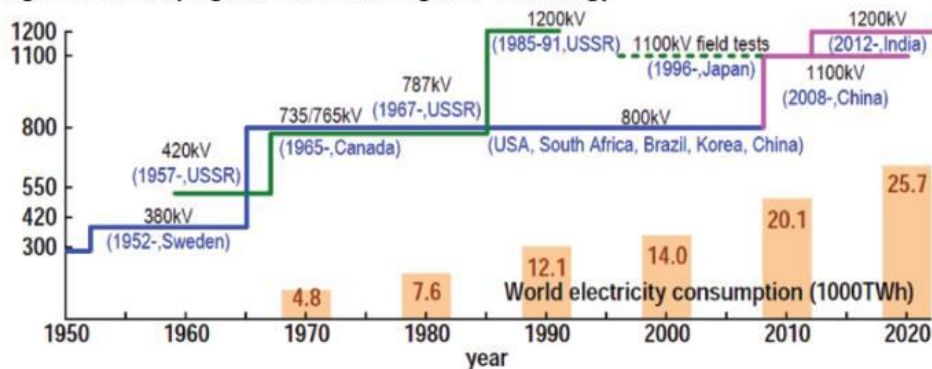
J. LAMANDE, G. PRIGENT



©DG Trésor

Annexe 1 : Historique du développement de la technologie UHV depuis 1950 au niveau mondial

Figure 1. Developing Countries Pursuing UHV Technology



Source: Ito, H. et al.¹³

Source: Paulson Institute « China's Ultra-High Voltage Technology and Global Standards »¹

Lecture : l'historique de la technologie UHV est marqué par la prédominance des technologies soviétiques, de 1957 à 1991. D'autres pays ont également développé leur propre technologie, notamment la Suède, puis le Canada, enfin les Etats Unis, l'Afrique du Sud, le Brésil, la Corée du Sud et le Japon. Le positionnement chinois sur cette technologie a été relativement tardif (2008) mais la Chine se caractérise par une maîtrise rapide et une application concrète, avec la construction de plusieurs lignes. L'Inde cherche, depuis 2012, à développer sa propre technologie UHV.

Annexe 2 : la carte du réseau interconnecté mondial, telle que proposée par le GEIDCO

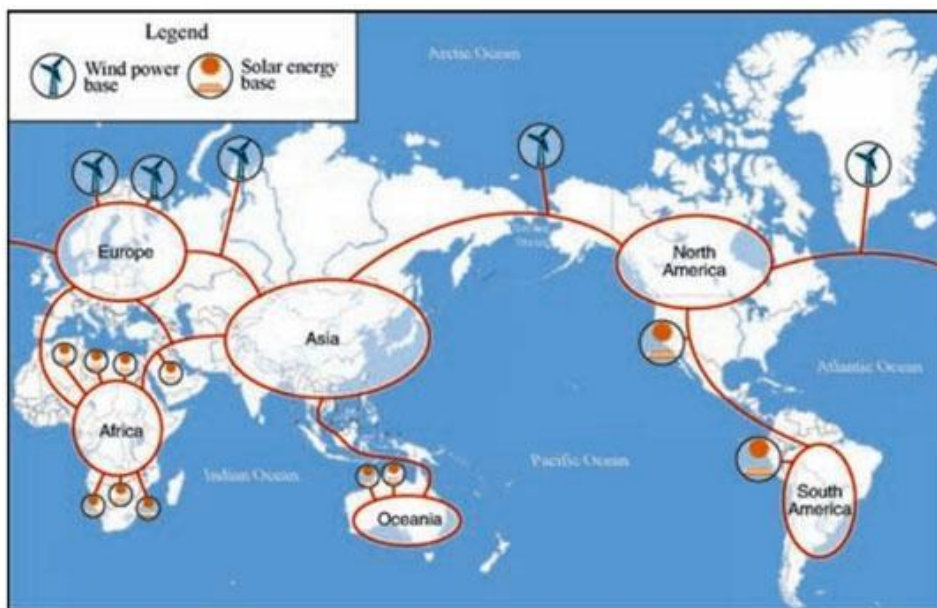


Illustration of Global Energy Interconnection

Lecture : des pôles continentaux se distinguent, avec une répartition nord-sud des sources de production : au nord se concentre la production éolienne, au sud la production solaire. Le positionnement des zones de production éolienne dans des zones climatiques particulièrement froides est à souligner. Les espaces de la Triade (Asie de l'ouest, UE et Etats Unis) constituent les nœuds reliant les principaux réseaux.

¹ Staff of the Center for Energy, Environmental, and Economic Systems Analysis Argonne National Laboratory. Avril 2015. "Power Play: China's Ultra-High Voltage Technology and Global Standards". Paulson Institute



©DG Trésor

Annexe 3 : la carte du réseau intracontinental Asie-Moyen Orient, telle que proposée par le GEIDCO



Lecture : la Chine apparaît comme le noyau du réseau asiatique. La carte proposée semble tenir compte de certains projets d'interconnectivité existants, notamment entre les pays du Golfe.

Annexe 4 : la carte du réseau intracontinental européen, telle que proposée par le GEIDCO



Lecture : les *Load Centers*, centres de stockage redistribuant l'électricité produite vers les consommateurs, ne correspondent pas toujours aux principales agglomérations. L'existence d'une seule connexion envisagée entre le réseau européen et asiatique interroge quant à la pertinence d'une réelle interconnectivité entre les deux réseaux intracontinentaux. La carte évoque plutôt deux réseaux intracontinentaux reliés entre eux.



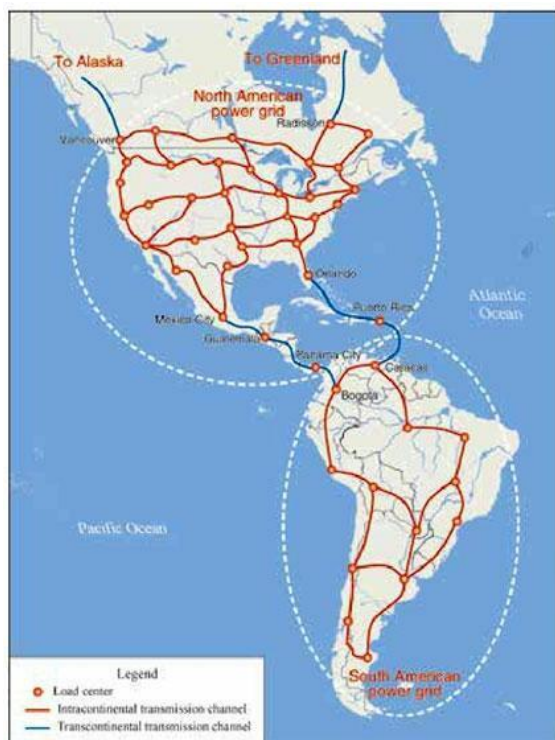
©DG Trésor

Annexe 4 : la carte du réseau intracontinental africain, telle que proposée par le GEIDCO



Lecture : certains pays africains sont exclus du réseau, lequel semble s'appuyer sur les principales puissances régionales.

Annexe 5 : la carte du réseau intracontinental américain, telle que proposée par le GEIDCO



Lecture : la densité du maillage aux Etats-Unis peut renvoyer à l'interconnexion insuffisante des réseaux existants. Le passage par Cuba, de même que l'intégration du Mexique dans le « North American Power Grid », semblent difficilement réalisables d'un point de vue géopolitique.

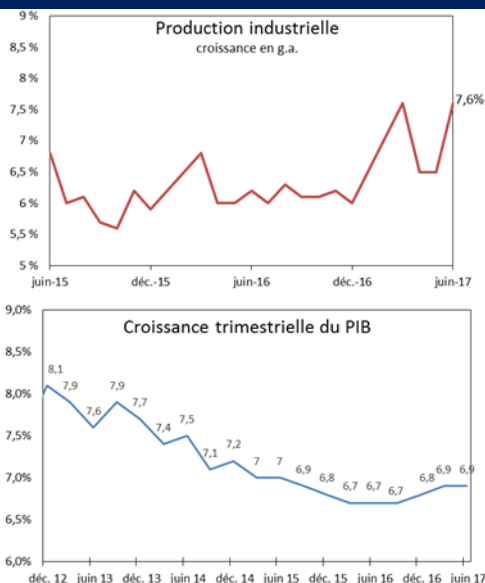


Note : Dans les commentaires des graphiques, la flèche figurant à la suite d'un indicateur précise la tendance par rapport au 12 mois précédents. Sa couleur reflète notre appréciation de l'impact de cette évolution sur l'économie chinoise (positive en vert, négative en rouge, neutre en bleu).

Croissance : La croissance du PIB se maintient à 6,9% au T2

Production

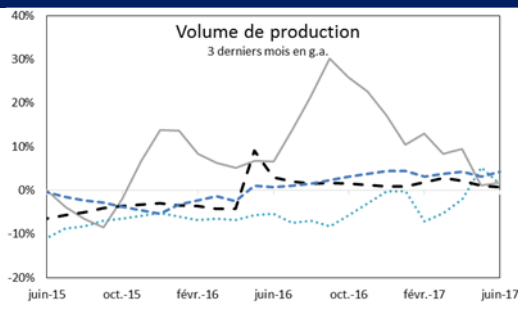
Croissance de la production industr. T2 2017 (g.a.) **+7,6 %**



- La croissance du PIB est restée stable au T2 2017 (+6,9% en g.a.), soutenue notamment par le dynamisme de l'investissement. La croissance progresse toutefois en variation trimestrielle (+1,7 % après +1,3 % au T1 2017). Côté offre, la valeur ajoutée industrielle connait un net rebond (+7,6 % après +6,8 % au T1 2017). L'activité au T2 a ainsi été plus dynamique qu'anticipé par les marchés (+6,8 % en moyenne).
- Le FMI (début juillet) et l'OCDE (début juin) ont révisé à la hausse leurs prévisions de croissance chinoise à respectivement +6,7% (+0,1 pt) et 6,6% (+0,1pt) pour 2017, et +6,4 % pour 2018. Les deux institutions expliquent cette révision par la poursuite du soutien des autorités chinoises à l'activité, mais estime cette dynamique préjudiciable à l'économie chinoise à plus long terme.
- L'agence de notation Moody's a abaissé le 24 mai la note de la dette souveraine de la Chine, de Aa3 à A1 (même niveau que la notation de Fitch et un cran en dessous de Standards & Poors). L'agence de notation estime que l'importance donnée à l'objectif de croissance dans un contexte de baisse importante de la croissance potentielle impliquera un soutien à l'activité qui se traduira par une poursuite de la dynamique d'endettement global de l'économie.

Industrie

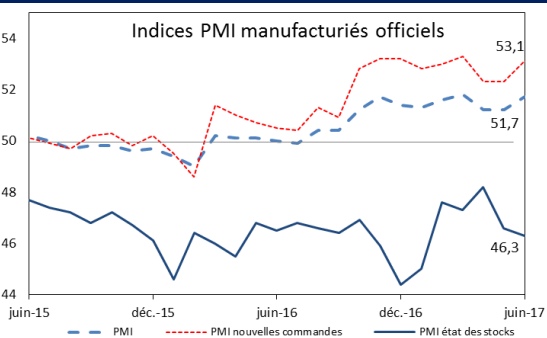
Croissance de la production d'acier brut Juin 2017 (g.a.) **+4,2 %**
m.a. glissante +3,4%



- Selon, la China Federation of Logistics & Purchasing (CFLP), le PMI du secteur est passé de 49.1% à 54.8% entre le mois d'avril et le mois de mai. Le New Orders Index a augmenté de 13.6 point de pourcentage pour atteindre 60.5%, soit le niveau le plus haut depuis mai 2016. Cette situation est liée à l'augmentation des investissements publics dans des projets d'infrastructures qui incitent les industries à augmenter leur production d'acier. Cependant, selon la CFLP, la demande devrait s'affaiblir pendant l'été en raison du faible taux d'activité dans le domaine de la construction. De même, la demande étrangère pour l'acier chinois diminue notamment en Asie du Sud Est, où vont actuellement un tiers des exportations chinoises. Les pays de cette région se tournent désormais vers d'autres fournisseurs comme la Russie et l'Ukraine.

Indice PMI des directeurs d'achat

Purchasing Manager's Index (Manufacturing) Juin 2017 (indice) **51,7**
Moyenne sur 12 mois 51,1

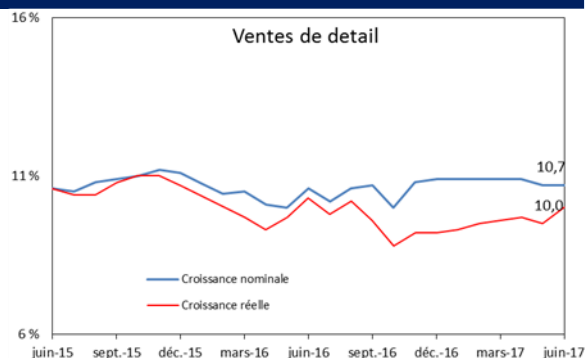


- Pour le secteur manufacturier, l'indice PMI officiel a cru à 51,7 en juin, contre 51,2 en mai, tiré par les sous-indices des nouvelles commandes, des exportations et des prix. L'indice Markit-Caixin pour le secteur manufacturier est repassé au-dessus de la barre des 50 en juin, à 50,4, contre 49,6 en mai, avec en particulier un sous-indice des exportations en nette augmentation. Les indices PMI officiel et Caixin-Markit indiquent une poursuite de la croissance de l'activité dans le secteur des services, à respectivement 53,8 et 51,6 en juin, contre 53,5 et 52,8 en mai. L'accélération de l'indice officiel s'explique principalement par la hausse des sous-indices des exportations et de la confiance, qui comprennent les sous-indices de l'emploi et des prix toujours inférieurs à 50. Enfin, l'indice PMI officiel pour le secteur de la construction s'établit à 61,4 en juin, après 60,4 en mai, avec en particulier une hausse des nouvelles commandes et des prix de construction.



Demande intérieure : l'investissement en infrastructures reste très dynamique, à +17% au T2

Ventes de détail



Croissance nominale des ventes de détail

T2 2017 (g.a.)

+10,7 %

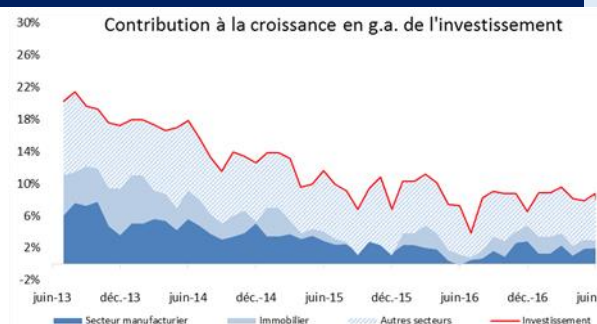
m.a. glissante

+10,7%



- Selon un rapport sur le secteur de la distribution publié par le Ministère du Commerce, les ventes au détail devraient croître de 10% en 2017. La valeur des ventes en ligne devrait augmenter de 25%, soit une croissance bien plus importante que les ventes réalisées en magasin. L'année dernière, les ventes en ligne ont augmenté de 26,2%, à comparer à une croissance de 7,7% pour les magasins de proximité. Les données récoltées par le ministère montrent par ailleurs que le nombre d'entreprises de vente aux détails a augmenté de 28% en 2016 pour atteindre 2,45 millions.

Investissement



Croissance des dépenses d'investissement

T2 2017 (g.a.)

+8,1 %

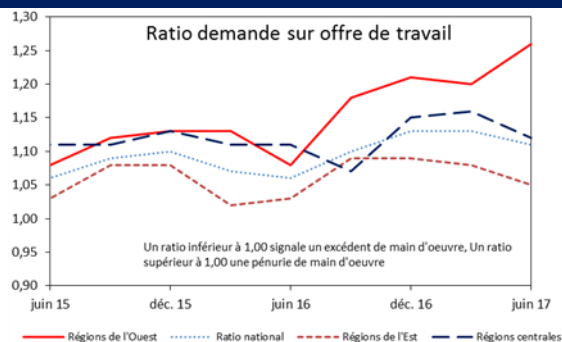
m.a. glissante

+8,4 %



- La croissance des investissements est restée dynamique au T2, à +8,6% (g.a.) contre +9,2% au T1 et +8,1% en 2016, tirée notamment par la poursuite du rebond de l'investissement immobilier résidentiel (+7,1% contre 5% en 2016) et les investissements en infrastructures (+21% contre +17% en 2016). L'investissement des entreprises privées, après avoir nettement accéléré au T1 2017 à +7,7%, ont marqué une croissance légèrement moins dynamique, à +7%. A noter par ailleurs que les investissements des entreprises étrangères sont en recul pour la première fois depuis fin 2015, à -4% au T2 (g.a.).

Marché du travail



Ratio demande/offre de travail

T2 2017

1,11

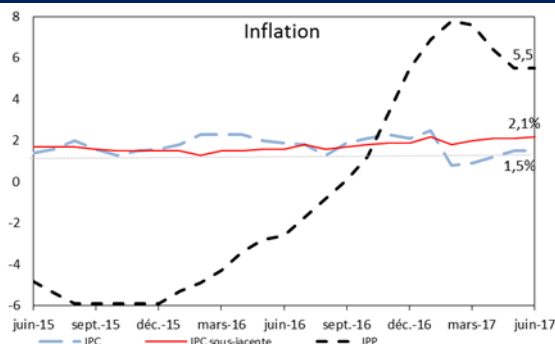
m.a. glissante

1,12



- Les chiffres officiels indiquent une poursuite de l'amélioration de la situation sur le marché de l'emploi. Le taux de chômage urbain enregistré a baissé pour le quatrième trimestre successif, à 3,95% au T2 (contre 4,02% fin 2016). La création de nouveaux emplois urbains a augmenté, à +4,01 millions au T2 (contre +3,34 au T1 2017), portant à 7,35 millions le nombre d'emplois urbains créés au S1. Ces dynamiques sont toujours tirées par les services, alors que l'industrie détruit des emplois depuis 2014 (-150 000 sur 12 mois). D'après les ratios de demande et d'offre calculés par les autorités, il semble que cette dynamique a été particulièrement soutenue dans les régions de l'est et du centre. Pour mémoire, les autorités publiques ont comme objectifs pour 2017 un chômage inférieur à 5% et la création de 11 millions d'emplois urbains. A noter que les données relatives au marché du travail demeurent très lacunaires.

Inflation



Indice des prix à la consommation (IPC)

Juin 2017 (g.a.)

+1,5 %



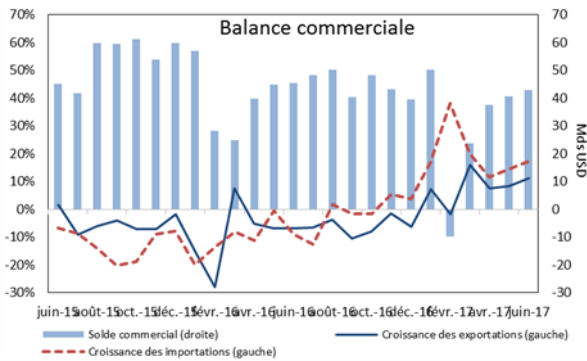
- L'indice des prix à la consommation (IPC) affiche aussi une stabilité de la dynamique des prix en juin, à +1,5% (g.a.). Le ralentissement de la dynamique des prix dans les secteurs de la communication et des transports a été compensé par un léger regain d'inflation dans l'ensemble des autres secteurs, en particulier dans les services. L'inflation sous-jacente (hors prix de l'énergie et des aliments) était de +2,2% (g.a.) fin juin, contre +2,1% fin mai. Par ailleurs, la dynamique des prix à la production (IPP) a été stable en juin, à +5,5% (g.a.), après trois mois de ralentissement successifs. Un rebond des prix des minerais a compensé la poursuite de la baisse des prix de l'énergie. Pour mémoire, la croissance de l'IPP était redevenue positive en septembre 2016 pour la première fois depuis plus de quatre ans et avait connu un pic à +7,8% en février.



©DG Trésor

Commerce extérieur : le commerce extérieur chinois poursuit le rebond constaté début 2017, avec un accroissement de l'excédent commercial par rapport au T1

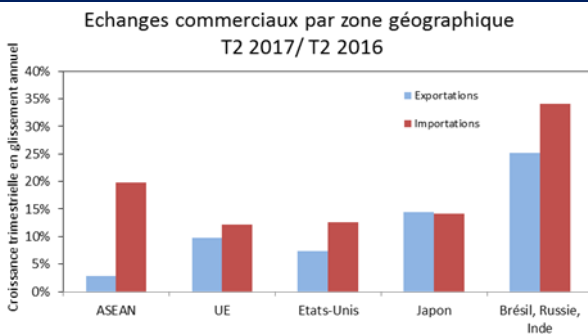
Echanges commerciaux



Croissance des exportations T2 2017 (g.a.) **+9,1%** ↗
m.a. glissante +0,4%

Selon les douanes chinoises, le commerce extérieur chinois est en croissance au premier semestre 2017, à +13% en USD (g.a.). Le total des échanges de la Chine avec ses partenaires s'établit à 1 910 Mds USD entre janvier et juin 2017. Les importations s'élèvent à 862 Mds USD, en croissance de 19% en valeur (g.a.). Les exportations augmentent quant à elles de 8,5% en valeur en g.a. pour atteindre 1 047 Mds USD. L'excédent commercial chinois enregistre un recul de 28% (à 185 Mds USD) par rapport à la même période en 2016. Les importations en provenance de l'Union européenne augmentent de 14% (dont +10% pour les importations en provenance de France et +8% pour celles en provenance d'Allemagne). Les exportations chinoises vers les Etats-Unis sont en augmentation de 20% sur le mois de juin, pour une augmentation totale des exportations de 11% sur le même mois. Le déficit commercial bilatéral entre les deux pays atteint ainsi son plus haut niveau depuis fin 2015, soit une hausse de 23% en g.a. de janvier à juin 2017.

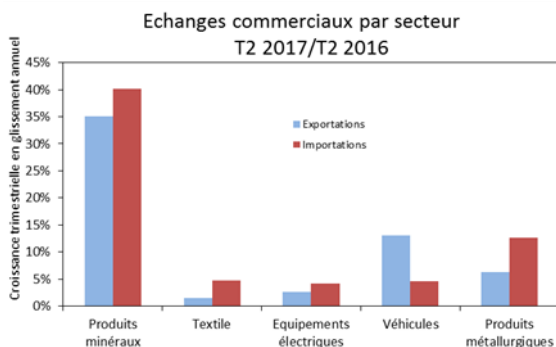
Commerce par destinations



Croissance des exportations vers l'UE T2 2017 (g.a.) **+9,7%** ↗
m.a. glissante +2,1%

La Commission européenne a décidé le 9 juin d'imposer des droits antisubventions pouvant atteindre 35,9% sur les importations d'acier plat laminé à chaud en provenance de Chine. L'enquête menée par la Commission fait en effet état d'un soutien important par les autorités publiques de l'industrie sidérurgique en Chine à travers des prêts à taux préférentiel, des abattements fiscaux ainsi que d'autres injections financières ayant conduit les entreprises chinoises à vendre de l'acier à un prix artificiellement bas sur le marché européen. Le MOFCOM fustige cette décision qu'il juge « illégitime », ajoutant que les exportations chinoises d'acier à destination de l'Europe avaient considérablement diminué en 2016. Ces droits prendront fin le 6 avril 2022, tout comme les mesures anti-dumping sur ce même produit décidée le 6 avril dernier (cf. brève du SER de Pékin du 7 avril 2017).

Commerce par secteurs



Croissance des exportations électroniques T2 2017 (g.a.) **+2,6%** ↗
m.a. glissante -0,7%

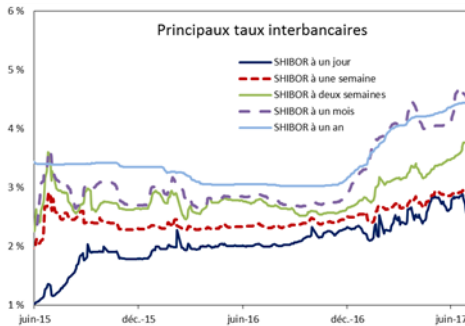
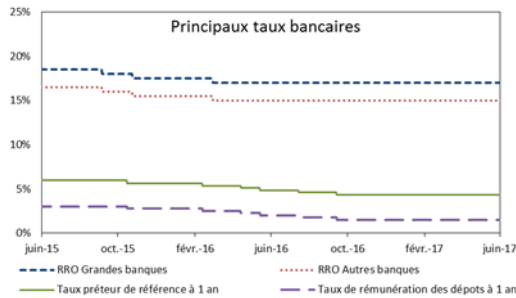
Le MOFCOM a annoncé le 21 avril avoir décidé de reconduire pour 5 ans ses mesures anti-dumping sur les importations de fibre optique en provenance des Etats-Unis et de l'UE. Le porte-parole du ministère déclare que, s'il abrogeait ses mesures anti-dumping, « les producteurs américains et européens, toujours confrontés à une situation de surcapacité liée à une demande intérieure atone, porteraient atteinte au marché de la fibre optique chinois ». Des droits de douane variant entre 4,7% et 29,1% seront maintenus en fonction des marges de dumping constatées.



Monnaie et banque : les autorités renforcent la supervision du secteur financier

**Taux d'intérêt
Ratios de réserves obligatoires**

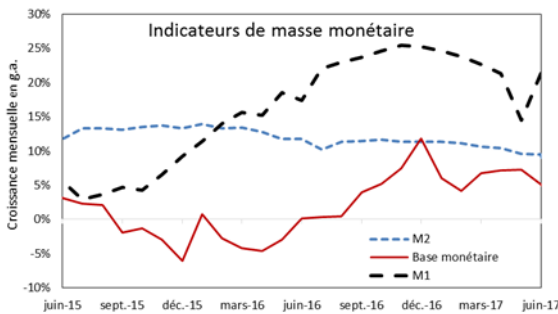
Taux prêteur de référence	Au 30/06/2017 (%)	4,35	=
RRO	Au 30/06/2017 (%) grandes banques / autres	17/15	=



La « Conférence nationale sur le travail financier », présidée par Xi Jinping, s'est tenue du 14 au 15 juillet en présence des principaux régulateurs et décideurs politiques. Cette conférence fermée au public et à la presse se tient tous les cinq ans depuis 1997 et constitue un élément majeur de la politique financière chinoise. Le contenu de la conférence a été partiellement retranscrit dans un communiqué de trois pages qui cite abondamment le président Xi Jinping. Plusieurs points sont mis en avant : (i) rappel à la « vocation originelle » de la finance qui est de financer l'économie réelle et d'être « au service du développement économique et social » ; (ii) création d'une « Commission de la stabilité et du développement financiers », sous l'autorité directe du Conseil des Affaires d'Etat et hébergée au sein de la PBoC, ayant vocation à renforcer la coordination entre les régulateurs ; (iii) renforcement du rôle de la PBoC dans la mise en place et dans le suivi de la politique macro-prudentielle ; (iv) mise en œuvre d'une politique monétaire « prudente » (la mention « neutre » ne figure pas) ; (v) réduction de l'endettement non seulement des entreprises privées mais également des entreprises d'Etat, résolution du problème des « entreprises zombies » et contrôle de l'accroissement de l'endettement public local (les gestionnaires locaux seront responsables « à vie » en cas de mauvaise gestion) ; (vi) élargissement de l'ouverture financière et poursuite de l'internationalisation du RMB. Les points mis en avant par la Conférence nationale sur le travail financier s'inscrivent pour l'essentiel dans la continuité des prises de position précédentes des autorités chinoises.

Masse monétaire

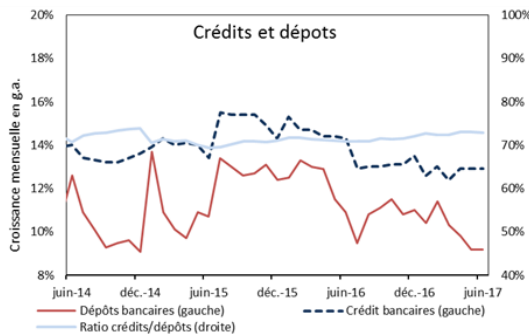
Croissance de l'agrégat M2	Juin 2017 (g.a.)	+9,4 %	↓
	<i>m.a. glissante</i>	+10,7 %	



La croissance de l'agrégat monétaire M2 a ralenti pour le huitième mois consécutif à +9,4% fin juin, contre +11,3% en 2016. Pour mémoire, M2 est un objectif intermédiaire de la politique monétaire chinoise, avec une cible pour 2017 à +12%. La PBoC a expliqué l'accroissement de l'écart par rapport à l'objectif par les efforts de réduction de l'endettement, estimant que le rythme de croissance actuel « pourrait devenir la nouvelle norme ». Par ailleurs, la croissance de l'agrégat de financement de l'économie réelle hors autorités publiques (« Total social financing »), publié par les autorités, est restée quasi-stable, à +12,8% (g.a.). Le financement des acteurs privés s'est fait principalement par prêts bancaires et « shadow banking » (rebond des prêts des sociétés de fiducie). Pour rappel, le TSF ne capte pas l'ensemble du « shadow banking », en particulier les « wealth management products ».

Crédit bancaire

Croissance du crédit bancaire	Juin 2017 (g.a.)	+12,9 %	=
	<i>m.a. glissante</i>	+13,2 %	



La CBRC a publié en mai des directives visant à : (I) « réduire le financement interbancaire », les « negociable certificate of deposit » sont dorénavant comptabilisés comme financement interbancaire (n.b. le financement interbancaire est limité à 33% du bilan et le montant des prêts d'une banque à un même acteur sur le marché interbancaire est limité à 50% des fonds propres) ; (II) « contrôler les risques de crédit », appliquer « consciencieusement » la catégorisation des créances à leur bilan (« mention spéciale », « non-performantes » et pertes) ; (III) lutter contre le « shadow banking », supervision renforcée des « bank acceptance », des PPP et des fonds de gestion d'actifs, et interdiction formelle d'investir des fonds propres ou des fonds issus de leurs « Wealth management products » (WMP) dans des WMP d'institutions tierces ; (IV) renforcer la supervision des obligations émises ou achetées, attention portée aux effets de levier et aux liens avec l'immobilier, les gouvernements locaux et les flux transfrontaliers.

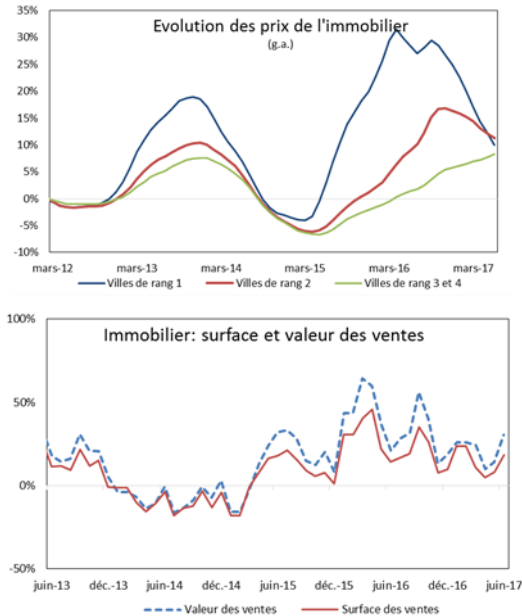


Marchés des actifs : la dynamique du marché immobilier bascule des grandes villes vers les villes de rang inférieur

Immobilier

Croissance des surfaces vendues **T2 2017 (g.a.) +11,4 %**
m.a. glissante +17,1 %

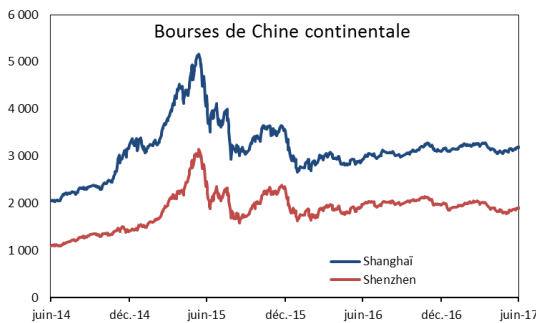
- A l'image de la municipalité de Pékin (dix nouveaux décrets renforçant les conditions d'achat de biens immobiliers entre le 17 et le 27 mars), érigée en exemple par le ministre du Logement le 29 mars, de nombreuses villes chinoises (dont Guangzhou, Qingdao, Xiamen, Zhengzhou, Langfang, Hangzhou) ont introduit de nouvelles mesures contraignantes sur le marché immobilier. Ces mesures comprennent notamment des limitations sur le nombre de biens par individus, le renforcement des contraintes d'éligibilité des acheteurs (permis et durée de résidence), des critères plus stricts de primo-accédant, la hausse des acomptes, mais aussi des demandes officielles aux banques d'augmenter les taux sur les prêts immobiliers. Par ailleurs, les ventes de terrains constructibles par les autorités publiques dans les grandes villes ont augmenté de +73% sur les deux premiers mois de 2017 en glissement annuel (g.a.). Ces mesures s'inscrivent dans le cadre d'une politique plus générale visant à stabiliser le marché de l'immobilier initiée courant 2016 et réaffirmée lors de la réunion annuelle des deux assemblées législatives chinoises, au début du mois de mars. A noter que suite à une série similaire de mesures dans de nombreuses villes en novembre, les dynamiques des prix s'étaient stabilisées dans les grandes villes (rang 1 et 2), avant de repartir légèrement à la hausse en février dans certaines villes.



Marchés boursiers

Variation du Shanghai Composite Index **T2 2017 -0,8 %**
Trim. précédent +3,8%

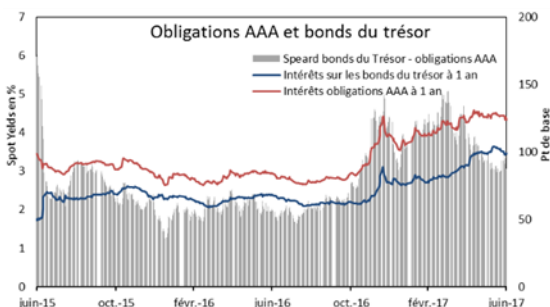
- La Chine a adopté en juin une nouvelle loi sur les valeurs mobilières suite aux événements boursiers de l'été 2015. Cette réforme poursuit quatre objectifs. (i) Renforcement du contrôle administratif sur la vente de titres, les acquéreurs sur le marché secondaire de plus de 5% des actions d'une entreprise cotée ont une obligation de détention des actions de 18 mois (contre 6 auparavant). En outre, si l'acquisition de ces actions est entachée d'une fraude, l'acquéreur est privé de ses droits de vote. (ii) Renforcement de la lutte contre les malversations avec l'élargissement des définitions du délit d'initié et de la manipulation de marché. (iii) Renforcement de la protection des droits des petits actionnaires avec des droits de blocage sur les émissions de nouvelles actions et dans les procédures de résolutions de litiges. (iv) Renforcement des obligations d'informations financières. Par ailleurs, la CSRC a adopté une série de mesures renforçant la supervision sur les marchés des futures et pour les fonds ouverts d'investissements en titre.



Marchés obligataires

Spread sur les yields des obligations AAA et des bons du Trésor **T2 2017 (moyenne) 104 pdb**
Trim. précédent 116 pdb

- La connexion entre le marché obligataire de Chine continentale et Hong Kong (« Bond Connect »), annoncée en mars, a ouvert le 3 juillet. Elle permet aux investisseurs institutionnels d'accéder depuis Hong Kong – sans avoir à détenir de compte en Chine – aux obligations échangées au comptant (« spot ») sur le marché interbancaire chinois, primaire et secondaire. La connexion ne fonctionne pour l'instant que dans le sens Hong Kong vers continent. Aucun quota de transaction n'a été fixé. Le « connect » pourrait favoriser l'inclusion des obligations chinoises dans les indices obligataires mondiaux. Pour mémoire, le marché obligataire interbancaire a été intégralement ouvert aux investisseurs étrangers en mai 2016. La détention par des étrangers d'obligations en Chine continentales reste inférieure à 2%, notamment en raison de lourdeurs administratives, des contraintes sur les sorties des capitaux et de l'obligation de passer par un intermédiaire local.

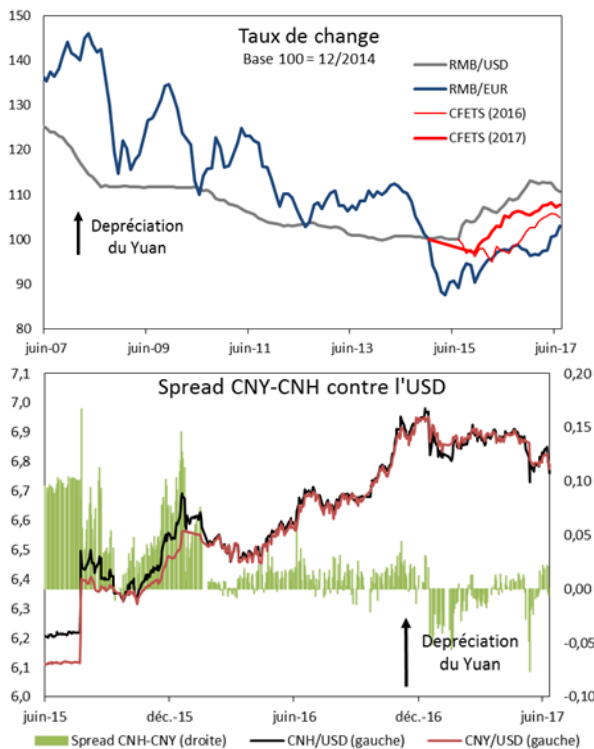




©DG Trésor

Marché des changes : les réserves de changes chinoises ont cru au T2 2017 pour la première fois depuis 2014 en raison notamment d'une forte baisse des flux financiers sortants

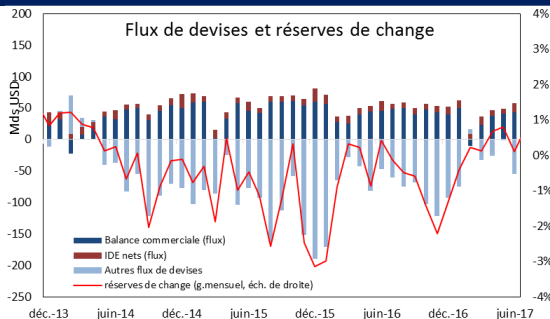
CNY/USD CNY/EUR	Variation depuis le 31/03/2017	Au 30/06/2017	+2,8 %
			-3,7 %
Spread CNH - CNY	Moyenne trim. du spread CNH - CNY	T2 2017 <i>Trim. précédent</i>	1,3 pdb <i>2,0 pdb</i>



- Suite à l'intégration du RMB dans le panier de monnaies DTS du FMI, l'institution internationale a publié le 31 mars, pour la première fois, le montant des réserves officielles libellées en RMB au niveau mondial. Fin 2016, le montant des réserves officielles libellées en RMB était de 84 Mds USD, soit 0,8% du total mondial et 1,1% du total mondial hors Chine. Des huit monnaies pour lesquelles le FMI publie ces montants, seul le Franc Suisse était moins utilisé dans les réserves officielles, à 14 Mds USD, contre notamment 146 Mds USD pour le dollar australien et 161 Mds USD pour le dollar canadien. Les montants des réserves libellées en USD, en EUR et en JPY étaient respectivement de 5053 Mds USD, 1559 Mds USD et 333 Mds USD.
- La PBoC a annoncé, le 26 mai, avoir introduit un « facteur d'ajustement contra-cyclique » dans sa méthode de calcul de la parité centrale du taux de change du RMB vis-à-vis de l'USD. Les modalités d'application de ce facteur d'ajustement n'ont pas été détaillées. Pour mémoire, en Chine continentale, le taux de change du RMB, une monnaie en « flottage administré » selon la classification du FMI, peut varier de +/-2% vis-à-vis de l'USD autour d'une parité centrale fixée de manière journalière par les autorités. D'après les autorités, cette modification a pour objectif de lutter contre les « effets moutonniers », « l'inertie » et « les comportements irrationnels », afin « d'éviter les sur-corrrections » sur le marché des changes. Cette nouvelle méthodologie semble trancher avec les réformes précédentes qui s'inscrivaient dans le cadre d'une politique de « plus grande libéralisation du taux de change du RMB ». Le premier ministre Li Keqiang avait notamment insisté sur la poursuite de cette politique le 4 mars dernier au cours de la conférence de presse suivant la présentation du programme de travail annuel du gouvernement. Ce nouveau facteur dans la détermination de la parité centrale journalière du RMB vis-à-vis de l'USD vient s'ajouter aux premiers facteurs introduits par la réforme d'août 2015 : (i) le taux à la fermeture du marché des changes de Chine continentale la veille ; (ii) l'évolution de l'USD durant la nuit (depuis décembre 2015, un ensemble de monnaies – l'indice CFETS - s'est substitué au seul USD) ; (iii) « les conditions d'offre et de demande sur le marché ». A noter que le troisième facteur introduit par la réforme de 2015 n'apparaît plus en tant que tel dans la méthodologie officielle depuis février 2016 mais reste un objectif général de la politique de change des autorités.

Réserves de change

Croissance des réserves de change (g. trim.)	T2 2017 <i>Croissance en g.a.</i>	+1,59 %
		-4,6%



- Les réserves de change officielles chinoises ont augmenté pour le cinquième mois consécutif, de +3 Mds USD en juin, pour atteindre 3057 Mds USD, contre 3011 Mds USD fin 2016. Cette nouvelle augmentation porte la hausse des réserves de change officielles chinoises à +48 Mds USD au T2 2017. Il s'agit du premier trimestre d'accroissement des réserves de change depuis trois ans. A noter qu'en juin, l'USD a continué à se déprécier nettement face aux autres monnaies (-1,4% en juin, après -3,3% en mai, pour l'indice composite USD de Bloomberg), contribuant à l'augmentation de la valeur en USD des réserves chinoises. Pour mémoire, les réserves avaient franchi le seuil des 3000 Mds USD en janvier 2017, après avoir baissé de 320 Mds USD (-10%) en 2016.



Flux de capitaux : les IDE chinois ralentissent depuis la mise en place de nouvelles contraintes

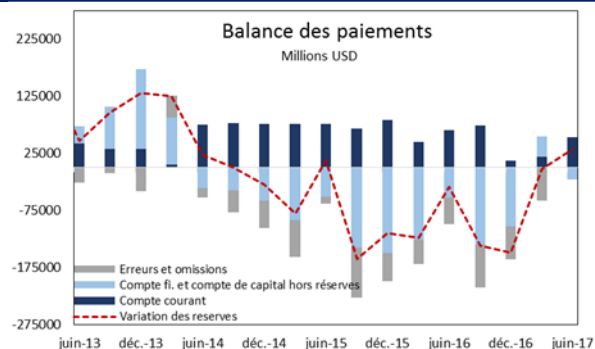
Flux de capitaux

Croissance des flux nets
sortants hors réserves

T2 2017 (g.a.)
m.a. glissante

-78,6%

-40,4 %



- Selon les chiffres préliminaires de la balance des paiements, au T2 2017, le compte courant est redevenu très largement excédentaire, à +53 Mds USD (contre +15 Mds en moyenne au T4 2016 et T1 2017), conduisant à la première accumulation de réserves de change depuis 2015, à +32 Mds USD. A partir de ces données, le déficit du compte financier prévisionnel hors réserves (n.b. ce chiffre incorpore au compte financier les erreurs et omissions) est stable par rapport au T1, à 21 Mds USD. Il s'agit d'une importante réduction par rapport à la fin 2016 (186 Mds USD en moyenne au T3 et T4 2016). A noter que si les IDE chinois à l'étranger ont poursuivi leur baisse, à -70% par rapport au T2 2016 (g.a.), les IDE entrants n'ont jamais été aussi faibles en valeur depuis 2009, à 21 Mds USD (-36% en g.a.). Pour mémoire, les autorités ont pris depuis fin novembre une série de mesures visant à renforcer significativement les contraintes sur les IDE sortants.

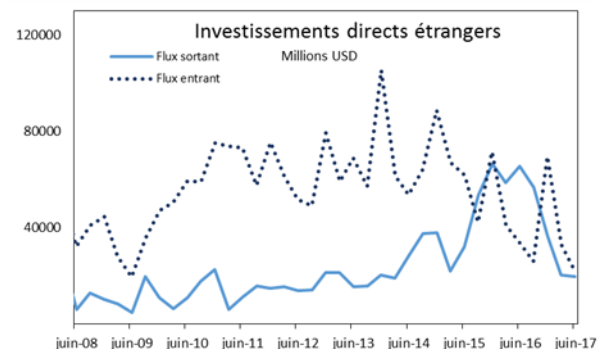
Flux d'investissements directs étrangers

Croissance des IDE
entrants

T2 2017 (g.a.)
m.a. glissante

- 69,6%

-45,4%



- Le Conseil des Affaires d'Etat a publié le 16 juin une nouvelle liste négative pour les 11 zones pilotes de libre-échange (ZLE). Pour rappel, la liste négative est présentée comme une réforme phare des ZLE. Seuls les secteurs répertoriés dans cette liste sont soumis à des restrictions aux investissements étrangers. La nouvelle liste comprend 95 mesures administratives spéciales (restriction ou interdiction), contre 122 pour la précédente (avril 2015). Selon les annonces du gouvernement, des restrictions auraient été levées dans des domaines tels que l'aéronautique, le transport fluvial, les services bancaires ou l'éducation.
- La NDRC a adopté cette semaine une nouvelle révision de son Catalogue sur les investissements étrangers, dont un projet avait été dévoilé en décembre 2016 (voir brève du SER de Pékin du 9 décembre 2016). Nouveauté de la version 2017, le catalogue annonce la mise en place d'une « liste négative nationale » à partir du 28 juillet prochain.

Finances publiques : le déficit des administrations publiques atteint un niveau record au S1 2017

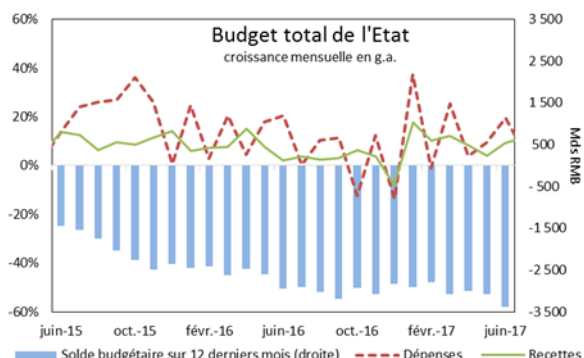
Budget

Croissance des recettes
fiscales

T2 2017 (g.a.)
m.a. glissante

+7,1%

+6,5%



- Six administrations centrales (PBoC, CBRC, CSRC, MOF, MOJ, et NDRC) ont publié, en mai une circulaire sur l'endettement des gouvernements locaux rappelant l'interdiction des financements par PPP, fonds d'investissements à capitaux publics et mécanismes de rachat d'actions. « Le seul canal d'endettement des gouvernements locaux sont les émissions d'obligations, dans les limites des quotas approuvés par le Conseil des affaires d'Etat ». Le texte stipule que les gouvernements locaux « ne sont autorisés ni à fournir des garanties ni à être tenus responsables pour les dettes d'autres entités ». Le texte spécifie que les véhicules de financement doivent fonctionner de manière indépendante et autonome, selon des règles de marché. Les gouvernements de rang provincial sont responsables du respect de ces règles par les autorités sous leur juridiction. Depuis 2014, les autorités conduisent une réforme du financement des gouvernements locaux visant « à ouvrir la porte de devant et fermer les portes de derrière » (i.e. autoriser l'endettement, clarifier les engagements financiers portés et restreindre l'endettement des véhicules de financement).
- Au S1 2017, le déficit public officiel a atteint 918 Mds RMB (1,2% du PIB 2017 prévisionnel). Il s'agit du plus important déficit officiel observé à cette période de l'année. Il convient de rappeler qu'habituellement une large part des dépenses publiques chinoises s'effectue en fin d'année.



Energie : la Chine présente un ambitieux plan de souveraineté énergétique

Production d'électricité

Production d'électricité

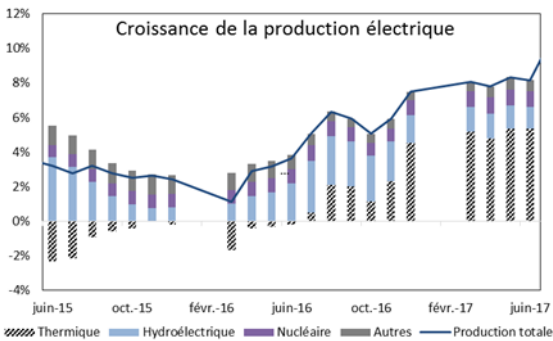
T2 2017 (g.a.)

+6,6 %



m.a. glissante

+7,9 %



- Le 25 avril, la NDRC a appelé à l'application du plan national 2016-2030 destiné à réformer la production et la consommation de l'énergie en Chine. Ce texte vise à limiter la consommation totale d'énergie du pays à 6 milliards de tonnes équivalent charbon d'ici 2030. A cette date, les énergies non fossiles devront représenter 20% de la consommation totale d'énergie. Une réduction de 60 à 65% des émissions de CO2 par unité de PIB par rapport aux émissions de 2005 est prévue par le texte du gouvernement. Selon ce plan, 80% de l'énergie consommée en Chine d'ici 2020 devra avoir été produite en Chine, élément qui apparaît nouveau et qui place la sécurité énergétique de la Chine au premier plan.
- Le 23 mai, la NDRC a annoncé un « ajustement » du prix de l'électricité. Il concernera l'électricité délivrée par les principaux transporteurs reliant les zones de production de l'ouest du pays aux marchés de consommation de l'est. Selon la NDRC, la mesure permettra de réduire les coûts supportés par les transporteurs et s'inscrit dans la réforme globale du secteur de l'électricité en cours depuis plus d'un an. Aucune précision n'a cependant encore été annoncée sur les modalités et le calendrier de la mesure.

Prix du pétrole

Croissance du prix de détail

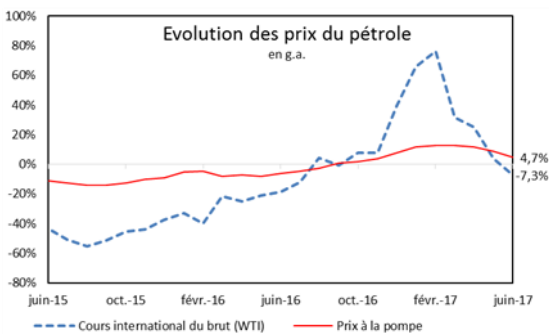
Juin 2017 (g.a.)

4,7 %



m.a. glissante

+2,2 %



- Les autorités chinoises ont annoncé, le 19 mai, l'adoption d'un plan destiné à réformer l'industrie nationale du gaz et du pétrole. Le texte a été approuvé par le Comité central du Parti communiste et par le Conseil des Affaires d'Etat. Il vise à donner un rôle décisif aux mécanismes de marché, afin de renforcer la productivité et l'efficacité du secteur. Celui-ci est actuellement dominé par trois acteurs publics, à savoir la China National Petroleum Corp (CNPC), la China Petrochemical Corp et la China National Offshore Oil Corp. Selon le document adopté, le nombre limité de groupes sur un secteur a créé une situation de quasi-monopole, avec une faible productivité du secteur. Le document propose de restructurer le fonctionnement de ces groupes d'Etat. Il encourage l'émergence de partenaires privés dans le capital de ces sociétés. Il entend également favoriser l'entrée de nouveaux acteurs dans le secteur.

Production de pétrole

Croissance de la production de produits raffinés

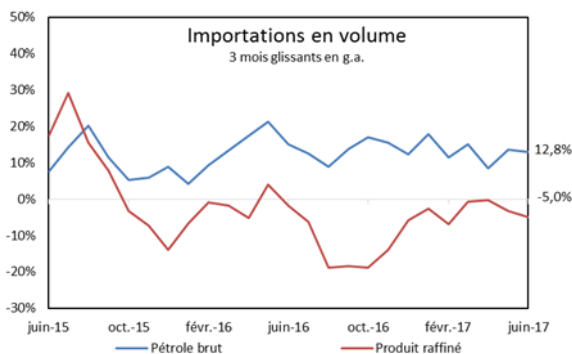
T2 2017 (g.a.)

-3,6 %



m.a. glissante

-7,6%





©DG Trésor

INDICATEURS ECONOMIQUES MENSUELS

		juin-16	juil-16	août-16	sept-16	oct-16	nov-16	déc-16	janv-17	févr-17	mars-17	avr-17	mai-17	juin-17
Production														
PIB trimestriel	Mds CNY	18 074	-	-	19 053	-	-	21 128	-	-	18 068	-	-	20 081
	Mds USD	2 744	-	-	2 856	-	-	3 054	-	-	2 621	-	-	2 952
	% g.a.	6,7	-	-	6,7	-	-	6,8	-	-	6,9	-	-	6,9
croissance réelle	% g.a.	3,1	-	-	3,5	-	-	3,3	-	-	3,0	-	-	3,5
PIB : secteur primaire	part du PIB total (%)	7,4	-	-	9,7	-	-	10,9	-	-	4,8	-	-	6,6
	% g.a.	6,1	-	-	6,1	-	-	6,1	-	-	6,4	-	-	6,4
PIB : secteur secondaire	part du PIB total (%)	40,7	-	-	39,7	-	-	40,6	-	-	38,7	-	-	41,3
	% g.a.	7,5	-	-	7,6	-	-	7,8	-	-	7,7	-	-	7,7
PIB : secteur tertiaire	part du PIB total (%)	51,9	-	-	50,6	-	-	48,5	-	-	56,5	-	-	52,0
Valeur ajoutée industrielle	% g.a.	6,2	6,0	6,3	6,1	6,1	6,2	6,0	-	-	7,6	6,5	6,5	7,6
Demande interne														
Ventes de détail	Mds CNY	2 685,7	2 682,7	2 754,0	2 797,6	3 111,9	3 095,9	3 175,7	-	-	2 786,4	2 727,9	2 945,9	2 980,8
	% g.a.	10,6	10,2	10,6	10,7	10,0	10,8	10,9	-	#VALEUR!	#VALEUR!	10,7	10,7	11,0
variation	% g.a.	-6,8	-6,5	-3,7	-10,5	-8,0	-1,5	-6,3	7,3	-1,9	15,9	7,4	8,3	11,3
Consumer confidence index	Indice	102,9	106,8	105,6	104,6	107,2	108,6	108,4	109,2	112,6	111,0	113,4	112,0	113,3
Investissement	% g.a.	7,3	3,9	8,2	9,0	8,8	8,8	6,5	8,9	8,9	9,5	8,1	7,8	8,8
secteurs manufacturiers	% g.a.	-0,4	1,6	2,1	5,1	2,8	8,4	9,5	4,3	4,3	6,9	3,2	5,9	6,6
immobilier	% g.a.	5,7	1,3	4,7	8,0	9,2	5,9	9,7	7,1	7,1	6,4	5,6	5,1	4,1
Purchasing Manager Index officiel	%	50,0	49,9	50,4	50,4	51,2	51,7	51,4	51,3	51,6	51,8	51,2	51,2	51,7
Commerce extérieur														
Exportations	Mds USD	176,6	180,7	188,8	183,4	176,8	193,6	209,1	181,8	119,4	179,8	179,1	190,2	196,6
	% g.a.	-6,8	-6,5	-3,7	-10,5	-8,0	-1,5	-6,3	7,3	-1,9	15,9	7,4	8,3	11,3
variation	% g.a.	-9,1	-12,5	1,7	-1,6	-1,7	5,5	3,6	16,9	38,1	19,9	11,6	14,4	17,1
Importations	Mds USD	131,3	132,3	138,7	143,0	128,7	150,5	169,5	131,6	129,2	156,1	141,6	149,7	153,7
	% g.a.	-9,1	-12,5	1,7	-1,6	-1,7	5,5	3,6	16,9	38,1	19,9	11,6	14,4	17,1
variation	% g.a.	45,3	48,3	50,1	40,4	48,2	43,1	39,6	50,2	-9,8	23,7	37,5	40,5	42,8
Solde commercial	Mds USD	45,3	48,3	50,1	40,4	48,2	43,1	39,6	50,2	-9,8	23,7	37,5	40,5	42,8
IDE entrants (chiffres MOFCOM)	Mds USD	15,2	7,7	8,8	9,2	8,8	9,9	12,2	12,0	8,7	13,1	8,9	8,1	14,8
	% g.a.	4,4	-6,2	0,5	-3,6	0,4	-4,6	-43,3	-14,8	3,1	1,6	-9,8	-8,7	-2,8
variation	% g.a.	4,4	-6,2	0,5	-3,6	0,4	-4,6	-43,3	-14,8	3,1	1,6	-9,8	-8,7	-2,8
Inflation														
Indice des prix à la consommation	% g.a.	1,9	1,8	1,3	1,9	2,1	2,3	2,1	2,5	0,8	0,9	1,2	1,5	1,5
alimentaire	% g.a.	4,6	3,3	1,3	3,2	3,7	4,0	2,4	2,7	-4,3	-4,4	-3,5	-1,6	-1,2
inflation sous-jacente	% g.a.	1,6	1,8	1,6	1,7	1,8	1,9	1,9	2,2	1,8	2,0	2,1	2,1	2,2
Indice des prix à la production	% g.a.	-2,6	-1,7	-0,8	0,1	1,2	3,3	5,5	6,9	7,8	7,6	6,4	5,5	5,5
Prix des matières premières	% g.a.	-6,1	-4,5	-2,3	-0,2	1,9	5,8	9,8	12,9	15,5	14,9	13,0	11,1	10,0
Liquidité														
M2	% g.a.	11,8	10,2	11,4	11,5	11,6	11,4	11,3	11,3	11,1	10,6	10,5	9,6	9,5
Base monétaire	% g.a.	16,1	0,3	0,5	3,9	5,2	7,5	11,8	6,0	4,2	6,7	7,1	7,3	5,1
Taux de réserves obligatoires	(%)	0,50	0,50	0,50	0,50	0,50	0,50	0,50	0,50	0,50	0,50	0,50	0,50	0,50
Taux de réf. des prêts à 1 an aux ménages	(%)	4,35	4,35	4,35	4,35	4,35	4,35	4,35	4,35	4,35	4,35	4,35	4,35	4,35
Taux de réf. sur les dépôts	(%)	1,50	1,50	1,50	1,50	1,50	1,50	1,50	1,50	1,50	1,50	1,50	1,50	1,50
Taux interbancaire CHIBOR overnight	(%)	2,07	2,07	2,08	2,16	2,24	2,29	2,34	2,22	2,38	2,51	2,56	2,79	2,85
Change														
Taux moyen mensuel	CNY/USD	6,59	6,68	6,65	6,67	6,74	6,84	6,92	6,89	6,87	6,89	6,88	6,88	6,80
	CNY/EUR	7,40	7,38	7,45	7,48	7,41	7,39	7,29	7,32	7,31	7,37	7,38	7,60	7,64
Réserves de change	Mds USD	3 205	3 201	3 185	3 166	3 121	3 052	3 011	2 998	3 005	3 009	3 030	3 054	3 057
accroissement mensuel	Mds USD	13,4	-4,1	-15,9	-18,8	-45,7	-69,1	-41,1	-12,3	6,9	4,0	20,4	24,0	3,2
variation	% g.a.	-13,23	-12,33	-10,46	-9,90	-11,48	-11,25	-9,60	-7,20	-6,16	-6,33	-5,91	-4,33	-4,63
Banques														
Dépôts	Mds CNY	150 591	151 040	152 854	152 963	154 350	155 261	155 525	157 054	159 555	160 976	161 271	162 366	165 037
	% g.a.	10,9	9,5	10,8	11,1	11,5	10,8	11,0	10,4	11,4	10,3	9,8	9,2	9,2
Croissance des dépôts	% g.a.	14,3	12,9	13,0	13,0	13,1	13,1	13,5	12,6	13,0	12,4	12,9	12,9	12,9
Crédit total	Mds CNY	106 692	107 137	108 316	109 486	110 179	111 085	112 055	114 195	115 510	116 599	118 654	118 664	120 213
	% g.a.	14,3	12,9	13,0	13,0	13,1	13,1	13,5	12,6	13,0	12,4	12,9	12,9	12,9
Croissance du crédit	% g.a.	70,8	70,9	70,9	71,6	71,4	71,5	72,0	72,7	72,4	72,4	73,0	73,1	72,8
Ratio crédits/dépôts	%	1,75	-	-	1,76	-	-	1,74	-	-	1,74	-	-	1,74
Taux de créances douteuses	%	1,69	-	-	1,67	-	-	1,68	-	-	1,64	-	-	1,60
banques commerciales d'Etat	%	1,49	-	-	1,51	-	-	1,48	-	-	1,50	-	-	1,51
banques urbaines	%													
Marchés d'actifs														
Shanghai Composite Index	points	2 930	2 979	3 085	3 005	3 100	3 250	3 104	3 159	3 242	3 223	3 155	3 117	3 192
Performance sur un mois	%	0,4	1,7	3,6	-2,6	3,2	4,8	-4,5	1,8	2,6	-0,6	-2,1	-1,2	2,4
Shenzhen Composite Index	points	1 974	1 942	2 033	1 996	2 050	2 107	1 969	1 917	2 001	1 986	1 907	1 808	1 898
Performance sur un mois	%	5,4	-1,7	4,7	-1,8	2,7	2,8	-6,5	-2,6	4,4	-0,7	-4,0	-5,2	4,9
Energie														
Production d'électricité	Mds Kwh	491	551	562	491	488	503	533	-	-	517	477	495	520
	% g.a.	3,4	8,2	9,0	8,0	9,5	8,0	8,5	-	-	8,2	7,3	6,7	6,0
variation	% g.a.	4,0	4,1	-0,2	3,2	6,3	4,2	4,3	-	-	5,8	-0,7	5,4	2,2
Production de pétrole	Mds tonnes	45	45	44	44	47	46	48	-	-	48	44	47	46
	% g.a.	4,0	4,1	-0,2	3,2	6,3	4,2	4,3	-	-	5,8	-0,7	5,4	2,2

Légende : Valeur négative

Sources : NBS, BRI, SER de Pékin



©DG Trésor

INDICATEURS ECONOMIQUES ANNUELS

		2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Production											
PIB	Mds CNY	27 023	31 952	34 908	41 303	48 930	54 037	59 524	64 397	68 905	74 413
	Mds USD	3 552	4 599	5 110	6 101	7 573	8 560	9 608	10 484	11 065	11 207
croissance réelle	m.a.	14,2%	9,7%	9,4%	10,6%	9,5%	7,9%	7,8%	7,3%	6,9%	6,7%
secteur primaire	Mds CNY	2 779	3 275	3 416	3 936	4 616	5 090	5 533	5 834	6 086	6 367
secteur secondaire	Mds CNY	12 663	14 996	16 017	19 163	22 704	24 464	26 196	27 757	28 204	29 624
secteur tertiaire	Mds CNY	11 581	13 681	15 475	18 204	21 610	24 482	27 796	30 806	34 615	38 422
PIB par habitant (\$ courant)	USD/hab	2 696	3 472	3 839	4 560	5 634	6 338	7 078	7 685	8 070	8 105
Contribution à la croissance	consommation	pts de %	6,4%	4,3%	5,3%	4,8%	5,9%	4,3%	3,6%	3,6%	4,1%
	investissement	pts de %	6,3%	5,1%	8,1%	7,1%	4,4%	3,4%	4,3%	3,4%	2,9%
	commerce extérieur	pts de %	1,5%	0,3%	-4,0%	-1,3%	-0,8%	0,2%	-0,1%	0,3%	-0,1%
Taux d'investissement	%	41,5%	43,3%	46,4%	47,6%	47,7%	47,2%	47,4%	47,0%	45,4%	44,3%
Taux d'épargne	%	51,4%	52,4%	51,2%	51,5%	49,5%	49,8%	48,9%	49,1%	48,4%	46,0%
Population											
Population totale	millions	1 321	1 328	1 335	1 341	1 347	1 354	1 361	1 368	1 375	1 383
variation (croissance démographique)	% g.a.	0,52%	0,51%	0,49%	0,48%	0,49%	0,50%	0,49%	0,52%	0,50%	0,59%
Population urbaine	millions	606,3	624,0	645,1	669,8	690,8	711,8	731,1	749,2	771,2	793,0
Taux d'urbanisation	%	45,9%	47,0%	48,3%	49,9%	51,3%	52,6%	53,7%	54,8%	56,1%	57,3%
Population rurale	millions	715,0	704,0	689,4	671,1	656,6	642,2	629,6	618,7	603,5	589,9
Emploi (données officielles)	millions	753,2	755,6	758,3	761,1	764,2	767,0	769,8	772,5	774,5	776,0
Taux d'activité	%	57,0%	56,9%	56,8%	56,8%	56,7%	56,6%	56,6%	56,5%	56,3%	56,1%
Taux de chômage urbain officiel	%	4,0%	4,2%	4,3%	4,1%	4,1%	4,1%	4,1%	4,1%	4,1%	4,0%
Commerce extérieur											
Exportations (biens)	Mds USD	1 220,5	1 430,7	1 201,6	1 577,8	1 898,4	2 048,7	2 209,0	2 342,3	2 273,5	2 098,2
vers	Etats-Unis	Mds USD	232,7	252,4	220,8	283,3	324,5	351,8	368,4	396,1	409,2
	Union Européenne	Mds USD	245,2	293,0	236,3	311,3	356,1	334,1	338,3	371,0	356,4
	France	Mds USD	20,3	23,3	21,5	27,7	30,0	26,9	26,7	28,7	26,7
Importations (biens)	Mds USD	956,1	1 132,6	1 005,9	1 396,2	1 743,5	1 818,4	1 950,0	1 959,2	1 679,6	1 587,4
depuis	Etats Unis	Mds USD	69,4	81,4	77,5	102,1	122,1	132,9	152,3	159,1	147,8
	Union Européenne	Mds USD	111,0	132,9	127,9	168,5	211,2	212,5	220,1	244,4	209,4
	France	Mds USD	13,3	15,6	13,0	17,1	22,1	24,1	23,1	27,1	24,6
Solde commercial (biens)	Mds USD	264,3	298,1	195,7	181,5	154,9	230,3	259,0	383,1	593,9	510,8
Inflation											
Indice des prix à la consommation (m.a.)	% g.a.	4,8%	5,9%	-0,7%	3,3%	5,4%	2,6%	2,6%	2,0%	1,4%	2,0%
prix alimentaires	% g.a.	12,3%	14,3%	0,7%	7,2%	11,8%	4,8%	4,7%	3,1%	2,3%	4,6%
Balance des paiements											
<u>Compte des opérations courantes</u>											
Exportations de biens	Mds USD	1 131,6	1 350,0	1 127,2	1 486,4	1 807,8	1 973,5	2 148,6	2 243,8	2 142,8	1 989,5
Importations de biens	Mds USD	819,9	990,1	883,6	1 240,0	1 579,1	1 661,9	1 789,6	1 808,7	1 566,6	1 495,4
Solde commercial biens	Mds USD	311,7	359,9	243,5	246,4	228,7	311,6	359,0	435,0	576,2	494,1
Exportations de services	Mds USD	125,4	145,3	122,6	117,5	201,0	201,6	207,0	219,1	217,4	208,4
Importations de services	Mds USD	129,1	156,4	146,0	140,9	247,8	281,3	330,6	432,9	435,7	452,6
Solde commercial services	Mds USD	-3,7	-11,1	-23,4	-23,4	-46,8	-79,7	-123,6	-213,7	-218,3	-244,2
Revenus nets	Mds USD	8,0	28,6	-8,5	-25,9	-70,3	-19,9	-78,4	13,3	-41,1	-44,0
Transferts courants nets	Mds USD	37,1	43,2	31,7	40,7	24,5	3,4	-8,7	1,4	-12,6	-9,5
<u>Solde des opérations courantes</u>	Mds USD	353,2	420,6	243,3	237,8	136,1	215,4	148,2	236,0	304,2	196,4
	% PIB			4,76%	3,90%	1,80%	2,52%	1,54%	2,25%	2,7488%	1,7523%
<u>Solde du compte de capital</u>	Mds USD	3,1	3,1	3,9	4,6	5,4	4,3	3,1	0,0	0,3	-0,3
<u>Compte des opérations financières</u>											
IDE	Mds USD	17,2	56,7	43,9	58,0	48,4	65,0	73,0	123,1	174,4	217,2
sortants	Mds USD	156,2	171,5	131,1	243,7	280,1	241,2	290,9	268,1	242,5	170,6
entrants	Mds USD	139,1	114,8	87,2	185,7	231,7	176,3	218,0	145,0	68,1	-46,6
Solde des IDE	Mds USD	4,5	-25,2	2,5	7,6	-6,2	6,4	5,4	10,8	73,2	103,4
Inv de portefeuille	Mds USD	21,0	9,7	29,6	31,7	13,4	54,2	58,2	93,2	6,7	41,2
entrants	Mds USD	16,4	34,9	27,1	24,0	19,6	47,8	52,9	82,4	-66,5	-62,2
Solde des investissements de portefeuille	Mds USD	-64,4	-112,6	80,3	72,4	8,7	-260,1	72,2	-278,8	-434,0	-303,5
Solde des autres investissements	Mds USD	-460,7	-479,5	-400,3	-471,7	-387,8	-96,6	-431,4	-117,8	342,9	443,7
Solde des réserves de change *	Mds USD	-369,6	-442,5	-205,8	-189,5	-127,8	-132,6	-88,3	-169,1	-91,5	26,7
<u>Solde des opérations financières</u>	Mds USD	13,3	18,8	-41,4	-52,9	-13,8	-87,1	-62,9	-66,9	-213,0	-222,7
Erreurs et omissions	Mds USD	13,3	18,8	-41,4	-52,9	-13,8	-87,1	-62,9	-66,9	-213,0	-222,7
Dettes externes											
Dettes externes	Mds USD	389	390	429	549	695	737	863	1 780	1 383	1 421
% PIB		11,0%	8,5%	8,4%	9,0%	9,2%	8,6%	9,0%	17,0%	12,5%	12,7%
dont dette externe à court terme	Mds USD	236	226	259	376	501	541	677	1 298	887	871
Change											
Taux de change annuel moyen	USD/CNY	7,61	6,95	6,83	6,77	6,46	6,31	6,20	6,14	6,23	6,69
	100JPY/CNY	6,46	6,74	7,30	7,73	8,11	7,92	6,36	5,82	5,15	4,22
	EUR/CNY	10,42	10,22	9,53	8,98	9,00	8,14	8,23	8,16	6,91	7,21
Taux de change effectif nominal **	indice	88,75	96,37	100,74	100,00	102,55	108,67	115,58	118,30	129,74	124,38
Taux de change effectif réel **	indice	90,02	96,16	102,00	100,00	100,20	105,93	111,88	114,72	125,66	119,92
Réserves de change***	Mds USD	1 528,2	1 946,0	2 399,2	2 847,3	3 181,1	3 311,6	3 821,3	3 843,0	3 330,4	3 010,5
Accroissement annuel	Mds USD	461,9	417,8	453,1	448,2	333,8	130,4	509,7	21,7	-512,7	-319,8
Finances publiques											
Revenus	Mds CNY	5 132	6 133	6 852	8 310	10 387	11 725	12 921	14 037	15 227	15 960
revenus fiscaux	Mds CNY	4 562	5 422	5 952	7 321	8 974	10 061	11 053	11 918	12 492	13 036
Dépenses publiques	Mds CNY	4 978	6 259	7 630	8 987	10 925	12 595	14 021	15 179	17 588	18 776
% PIB		18,4%	19,6%	21,9%	21,8%	22,3%	23,3%	23,6%	23,6%	25,5%	25,2%
Solde budgétaire	Mds CNY	154	-126	-778	-677	-537	-870	-1 100	-1 142	-2 361	-2 815
% PIB		0,6%	-0,4%	-2,2%	-1,6%	-1,1%	-1,6%	-1,8%	-1,8%	-3,4%	-3,8%
Dettes du gouvernement central	% PIB	19,3%	16,7%	17,3%	16,4%	14,7%	14,4%	14,6%	14,9%	15,5%	16,1%

Légende : Valeur maximale Valeur négative

* (-) Entrées de capitaux ; (+) Sorties de capitaux ; flux donc variation hors effets de change

** Moyenne annuelle *** Valeur de décembre; stock incluant les effets de change

Sources : CEIC, SER de Pékin

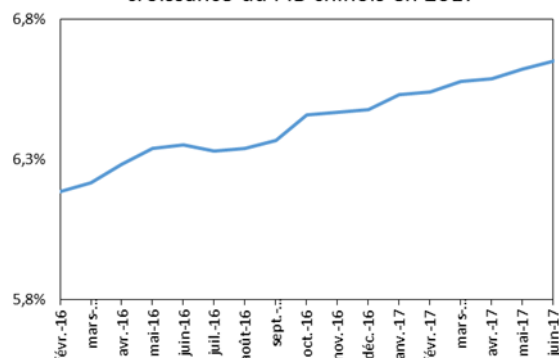


PREVISIONS DE CROISSANCE DU PIB CHINOIS

Prévisions au 30 juin 2017

Banques	2017	2018
UBS	6,6%	6,80%
Natixis	6,7%	6,70%
Barclays	6,7%	6,60%
Société Générale	6,7%	6,50%
Crédit Agricole	6,7%	6,50%
Moyenne des Banques	6,7%	6,6%
Institutions Internationales	2017	2018
OCDE	6,5%	6,4%
Banque Mondiale	6,7%	6,3%
BA5D	6,6%	6,2%
FMI	6,6%	6,4%
Moyenne Totale	6,6%	6,5%

Evolution de la moyenne des prévisions de croissance du PIB chinois en 2017



Abréviations

BRI : Banque des règlements internationaux
cvs : corrigé des variations saisonnières
RMB : monnaie chinoise
m.a. : moyenne annuelle
g.a. : glissement annuel
g.m. : glissement mensuel
g.t. : glissement trimestriel
IDE : investissements directs étrangers
IPC : indice des prix à la consommation
Mds : milliards

MoF : ministère des Finances
MOFCOM : ministère du Commerce
M : millions
mmm : moyenne mobile mensuelle
NDRC : National Development & Reform Commission
PBoC : People's Bank of China (banque centrale)
Pdb : point de base
PCC : Parti communiste chinois
ytd : données cumulées depuis le début de l'année (*year to date*)

Note : Dans les commentaires des graphiques, la flèche figurant à la suite d'un indicateur précise la tendance par rapport au mois précédent. Sa couleur reflète notre appréciation de l'impact de cette évolution sur l'économie chinoise (positive en vert, négative en rouge, neutre en bleu).

Source des Figures : CEIC, BRI, NBS, PBoC / Calculs : SER de Pékin

Abonnez-vous au Bulletin Economique Chine
sur le site internet de l'Ambassade de France à Pékin :

<http://www.ambafrance-cn.org/Abonnez-vous-au-Bulletin-Economique-Chine>

Copyright

Tous droits de reproduction réservés, sauf autorisation expresse du Service Economique Régional (adresser les demandes à [pekin\[at\]dgtresor.gouv.fr](mailto:pekin[at]dgtresor.gouv.fr)).

Clause de non-responsabilité

Le Service Economique Régional s'efforce de diffuser des informations exactes et à jour, et corrigera, dans la mesure du possible, les erreurs qui lui seront signalées. Toutefois, il ne peut en aucun cas être tenu responsable de l'utilisation et de l'interprétation de l'information contenue dans cette publication.



Auteur : Service Economique Régional de Pékin

Adresse : N°60 Tianzulu, Liangmaqiao, 3e quartier diplomatique, district Chaoyang, 100600 BEIJING – PRC, CP 100600

Rédigé par : A. Aubel, F. Chimits, J. Bonnet, C. Zhang, A.V. Maizière, E. Jacques, A. Schibler, X. Zhang, J. Lamande, G. Prigent

Revu par : Philippe Bouyoux et Pierre Chabrol

Responsable de publication : Philippe Bouyoux

Version du : 30 août 2017

